

focus Infos

Bimensuel Togolais d'Informations

**PRIX
500
F CFA**



N°128 | du 25 Fév au 11 Mars 2015



CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ CONTRE EBOLA EN ASSOCIATION AVEC L'UNION AFRICAINE
vous pouvez sauver des vies !

Envoyez un SMS avec le mot « don » au 7979 et votre donation sera prise en compte.

Coût : 100 FCFA. Montant reversé en intégralité à l'Union Africaine.



Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

GRÈVE :

JUSQU'OU VEUT ALLER LA STT ?



P.4

**Radicalisation,
engagements dénoncés,
rumeurs de menaces,
la lutte restera-t-elle
toujours syndicale ?**

POLITIQUE

P.2

CAR:

Cette radicalisation qui ne lui va pas bien !

INVITÉ SPÉCIAL

P.5

M. Prosper HOUENOU, Directeur Général du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI)

«Les crédits se remboursent normalement sur toute l'étendue du territoire national ... Les remboursements au plan national sont de l'ordre de 97 %.»

GRANDE ENQUÊTE

P.P: 8,9

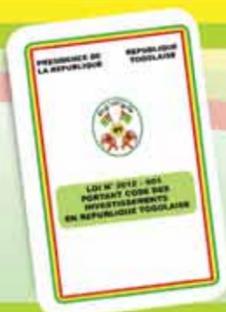
Prolifération des églises chrétiennes (2^{ème} partie)

DOSSIER

PP.11-13

Budget 2015 / le Togo en marche vers un développement réel et inclusif ?

Revue, Analyse et Propositions



**LOI N° 2012 - 001
PORTANT CODE DES INVESTISSEMENTS
EN REPUBLIQUE TOGOLAISE EST
MAINTENANT DISPONIBLE**



MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE LA
PROMOTION DU SECTEUR PRIVÉ

Editorial

Infos N°128 | du 25 Fév au 11 Mars 2015

✎ Kokouvi Ekpé AGBOH AHOUELETE

SILENCE COUPABLE !

Quelques jours à peine après les violences qui ont émaillé le meeting organisé à Bè par l'Union des Forces de Changement (UFC) au cours duquel, les militants du parti de Gilchrist OLYMPIO ont été agressés et « caillassés » par des jeunes surexcités se réclamant de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), c'est au tour de Me Dodji APEVON, Président du Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) d'être, le week-end dernier, pris à partie par des individus se présentant comme proches de la formation de Jean-Pierre FABRE.

Un communiqué rendu public par le CAR raconte l'agression dont a été victime l'avocat. « A la sortie de la pharmacie Providence située à Nukafu où il venait d'acheter des médicaments, un groupe de jeunes a rué vers son véhicule et l'a assailli de diverses questions dont entre autres : pourquoi le CAR a-t-il refusé de se joindre aux partis qui ont choisi le candidat FABRE ; pourquoi dans un communiqué, le CAR accuse la communauté internationale qui apporte son soutien au président de l'ANC ? Et en réponse à ces interrogations qui lui sont adressées, Me APEVON leur a fait observer qu'ils ont une lecture inexacte des positions prises par le CAR et qu'il est prêt à les rencontrer en un endroit approprié pour leur donner des éclairages nécessaires.

Visiblement insatisfait de cette réponse, au moment où le président APEVON allait rentrer dans son véhicule, les jeunes sont devenus de plus en plus agressifs, proférant des menaces, des injures et tapant violemment sur le véhicule. C'est difficilement qu'il a pu s'extraire » peut-on y lire.

Le parti fondé par Me Yawovi AGBOYIBO condamne évidemment « avec vigueur le parti qui monte des groupes d'activistes à des fins d'actes de violence pour terroriser ceux qui ne pensent pas comme eux ». Il soutient que « rien ne l'arrêtera dans le combat qu'il a engagé contre l'extrémisme, les intimidations, la manipulation des populations par le mensonge et le dénigrement ».

A quelques semaines d'une élection présidentielle qui cristallise traditionnellement les tensions, cet incident vient inutilement créer une atmosphère délétère, en ouvrant la porte aux démons du passé. D'autant qu'il vient s'ajouter à une liste qui s'allonge d'agressions d'hommes politiques, de journalistes par des personnes pourtant prétendument en lutte pour le renforcement d'un Etat de droit et le respect des libertés publiques.

Certes, aucun parti politique y compris celui dont se réclament les « talibans Togolais », réfractaires à toute idée de contradiction et de pluralisme, ne prône la violence. Au surplus, le comportement scandaleux et condamnable de certains écrivains, ne peut pas être automatiquement et systématiquement mis au débit de l'ANC, qui n'est pas comptable d'agissements de gens qui n'ont même pas, sans doute, leurs cartes de membres. Mais en ne se désolidarisant pas de ces actes, en ne condamnant ni clairement, ni fermement de tels comportements, le parti de Jean-Pierre FABRE jette le trouble sur sa position vis-à-vis de ceux-ci. Et vient donner du grain à moudre à tous ceux qui pensent qu'à défaut de les organiser, les responsables du parti orange les suscitent et les entretiennent. De fait, il ne peut y avoir qu'une seule attitude envers ces hooligans : la dénonciation et la condamnation, sans ambiguïtés. Toute formation politique responsable et républicaine devrait prendre ses distances avec eux. Le silence, dans ce contexte, ne peut être que coupable !

CAR :

Cette radicalisation qui ne lui va pas bien !

✎ Ayi d'ALMEIDA

Depuis quelques semaines, le Comité d'Action pour le Renouveau (CAR) est dans une posture d'opposition radicale. Ses positions vont de la dénonciation du processus électoral en cours dans lequel il ne s'inscrit pas, à l'accusation portée contre « la communauté internationale », présentée comme complice du pouvoir togolais. Ce faisant, le CAR chasse sur les terres traditionnelles de l'ANC (Alliance Nationale pour le Changement) et surfe sur ses thèmes favoris. A quelques semaines de l'élection présidentielle, quelle lecture faire de ce changement de ligne du parti de Me Dodji APEVON ? Décryptage !

Que ce soit par la voix du président national du parti, Me Dodji APEVON ou par celle du secrétaire général Jean KISSI, le CAR le martèle : l'élection présidentielle à venir n'aurait pas de sens si les réformes telles que souhaitées et contenues dans la proposition de lois introduite à l'Assemblée nationale, ne sont pas opérées. Le parti n'entend donc pas s'inscrire dans le processus tel qu'il se déroule actuellement, même s'il garde ses représentants au sein de la CENI (Commission Electorale Nationale Indépendante) comme dans les CELI (Commission Electorale Locale Indépendante) ; dans la perspective des élections locales à venir assure-t-on. S'ils se refusent à parler de boycott, il est cependant peu probable que le CAR présente un candidat en avril prochain ; pour rester cohérent jusqu'au bout.

Non content de dénoncer les préparatifs du scrutin et d'indexer le pouvoir et l'ANC mis dos à dos comme les obstacles aux réformes, « le parti des déshérités » s'en prend également à la communauté internationale. « Depuis le début du processus démocratique, la communauté internationale a adopté la même attitude consistant à apporter son appui au candidat gardien de ses intérêts pour être déclaré vainqueur avec un engagement du mal élu à partager le pouvoir aussitôt après ou à la suite d'élections législatives » déclare le CAR dans un communiqué publié la semaine dernière. Il souligne plus loin que « les Togolais ont cru que la communauté internationale a pris conscience de sa part de responsabilité dans la situation dramatique du Togo lorsque le groupe des Cinq comprenant les Chefs de mission des pays européens au Togo, de l'ambassadeur des USA, ainsi que de la Coordinatrice du système des Nations Unies au Togo en publiant le 10 octobre 2014, une déclaration dans laquelle elle s'est associée à l'appel des églises du Togo pour la réalisation des réformes pour une bonne tenue du scrutin présidentiel de 2015 ».

Cette sortie quelque peu surprenante de la part de cette forma-

tion politique, est soutenue par des interventions médiatiques, notamment celle de monsieur KISSI sur la radio Fréquence 1, dans laquelle il soutient que « les grandes chancelleries ont toujours montré et continuent de montrer leurs incapacités à mettre la pression sur la monarchie conservatrice, ancien Rpt, aujourd'hui Unir, à se conformer à la volonté exprimée par référendum à plus de 97% par le peuple, pour la limitation du mandat présidentiel à deux et un mode de scrutin à deux tours permettant d'élire un président par la majorité des Togolais, et non par une minorité. La même communauté internationale n'arrive pas non plus, à mettre la pression sur la monarchie conservatrice pour respecter et mettre en œuvre les accords signés sous leur égide »

L'ANC EN LIGNE DE MIRE :

Pour les observateurs avertis de la scène politique togolaise, ces sorties du CAR ont de quoi surprendre, au vu de son histoire, de son parcours, de sa ligne habituelle, faite de modération, de dialogue, et de participation aux élections. Elle a toujours également bénéficié d'une oreille attentive voire bienveillante des amis et partenaires du Togo qu'elle prend à partie aujourd'hui, parce que considérée comme une des formations qui se construit dans la durée, avec un fond idéologique et programmatique, même si celui-ci reste embryonnaire et donc à mûrir et à développer. A l'opposé de l'UFC (Union des Forces de Changement) de l'époque et de l'ANC maintenant, le CAR évitait d'être dans la défiance, l'affrontement permanent et les invectives. Qu'est-ce qui a changé ?

C'est qu'à quelques mois de l'élection présidentielle, le parti de Me Dodji APEVON a fait ses calculs et ses comptes. Depuis 1994, année où il fut au faite de sa popularité avec un succès électoral qui en fit le principal parti du pays au coude à coude avec le pouvoir, le CAR n'a connu que des échecs et perdu une grande partie de son électorat. La faute bien sûr

à son absence du terrain et à un manque de pédagogie. Mais également, et là les dirigeants en sont convaincus, à la démagogie et au populisme de leurs partenaires de l'opposition. En effet, ils ont relevé que plus le discours est radical, populiste et sans contenu, plus l'audience augmente et assure un bon score aux élections. Fort de ce constat et saisissant l'opportunité unique que leur offre le contexte politique actuel, ils veulent se refaire une santé en termes d'audience et passer devant l'ANC, le principal parti de l'opposition aux termes des législatives de 2013.

Pour y arriver, le CAR exploite d'abord à l'envi l'incohérence du discours du parti de Jean-Pierre FABRE qui, après avoir soutenu qu'il n'y aura pas d'élections sans les réformes et fait manifester pour cela, s'est inscrit dans le processus et déclare qu'il participera bien au scrutin, dans tous les cas de figure. Ensuite, il se pose en défenseur unique des réformes, celui qui fait de ces questions une priorité, par opposition à l'ANC. En campant sur cette posture, le CAR fait coup double : en premier lieu présenter le parti orange comme trahissant les aspirations de ses militants, voire ayant conclu un pacte avec le pouvoir qui expliquerait son obstination à aller aux élections sans les réformes. Ce serait d'ailleurs là un « juste retour à l'envoyeur » puisque jusqu'alors, les positions modérées et participationnistes du CAR avaient été présentées à l'opinion comme la manifestation de sa proximité avec le pouvoir. En outre, convaincu aussi que Jean-Pierre FABRE a très peu chances de gagner cette élection avec autant de candidatures, le CAR l'attend au tournant pour lui rappeler l'erreur qu'a été celle d'avoir participé au scrutin si le cas échéant, il venait à en contester les résultats. Ce serait alors sur le thème : « on vous avait pourtant prévenus. » Une posture populiste, surtout pour déborder l'ANC dont c'est la spécialité, n'en serait pas

vraiment une sans les attaques contre « la communauté internationale » ; le punching ball et le bouc-émissaire habituels des oppositions africaines. Les déclarations correspondent donc à cette logique et sont à usage de l'opinion. Parce que dans le fond, le CAR comme tous les autres, squatte les salons des chancelleries et organisations internationales, comme les couloirs de différentes institutions des pays amis du Togo, pour faire passer son message et recevoir soutien. Il continuera à le faire.

MATCH GAGNE ?

Déborder l'ANC et lui ravir sa place ne serait pas tâche aisée pour le CAR. Cela ne peut s'inscrire que dans la durée d'autant plus qu'en attendant que les élections locales soient un jour programmées, la prochaine échéance électorale susceptible de mesurer l'impact électoral de cette stratégie, est en 2018 pour les législatives. Trois ans donc ; autant dire une éternité en politique. Cependant, il y a un réel risque que cette posture déroutée aussi bien les militants que les partenaires du parti, habitués à une certaine ligne et à laquelle d'ailleurs ils souscrivent. Or, il est toujours plus pertinent de renforcer sa base avant d'aller chasser l'électorat de ses adversaires. En outre, l'opinion ne préférera-t-elle pas l'original à la copie ?

La stratégie du CAR peut également souffrir d'un manque important de relai médiatique et au sein de la société civile, parmi les leaders d'opinion pas forcément encartés. Car le succès des discours populistes et simplistes de l'UFC et de l'ANC est surtout dû aussi à d'importants relais dans la presse et à la complaisance non voilée dont beaucoup de journalistes ont fait montre, à l'endroit du parti de Gilchrist OLYMPIO à l'époque et dont l'ANC en tire toujours aujourd'hui les gains.

En définitive, si les discours prétendument radicaux reçoivent écho favorable auprès d'une bonne partie de l'opinion, il n'en demeure pas moins que la présence régulière et massive sur le terrain est la seule qui garantisse les succès électoraux.

moovpack St Valentin

A deux, c'est toujours mieux !



Pour la **St Valentin**, faites-vous doublement plaisir avec notre offre spéciale !
Offrez-vous 2 packs à **11 900 F** et profitez de nos différents avantages dont **600 F** de crédit pour de tendres cœur à cœur avec votre moitié.



PRIX :
11 900 FCFA

HUAWEI G3621L

600F de crédit offert par pack

- Double Sim
- Écran couleur
- Torche
- Radio



www.moov.tg

Service clients : 777 (gratuit) ou 9999 7777 (payant)

groupe
etisalat

Grève : jusqu'où veut aller la STT ?

✎ Ayi d'ALMEIDA

Radicalisation, engagements dénoncés, rumeurs de menaces, la lutte restera-t-elle toujours syndicale ?

Depuis le début d'année, le front social est de nouveau en ébullition, animé par la Synergie des Travailleurs du Togo (STT) transformée depuis peu en centrale syndicale. La grève a touché surtout les secteurs de la santé et de l'éducation, poussant le gouvernement à fermer pendant une semaine, les écoles sur toute l'étendue du territoire, en réponse aux débordements constatés et pour préserver l'intégrité physique des élèves. Si généralement, les revendications sont jugées légitimes et que le mouvement bénéficie d'une bonne presse, la tentation de radicalisation dans un contexte d'élections, risque d'être contre productive. Le rejet par la base des engagements pris à la Primature vendredi dernier est symptomatique d'une dérive et pose la question du devenir des conclusions nées des négociations sociales.

Alors que l'annonce par le gouvernement d'un accord intervenu sous l'égide du Premier Ministre entre le gouvernement et les centrales syndicales après une journée marathon le vendredi dernier à la Primature avait été accueillie avec soulagement par l'opinion, l'enthousiasme suscité sera vite douché par la remise en cause des engagements pris par les organisations syndicales, notamment la STT par sa base.

En effet, après plusieurs jours mouvementés ayant entraîné de fortes perturbations dans la fonction publique avec les débordements constatés dans l'éducation nationale où plusieurs milliers d'élèves, parfois très jeunes, se sont déversés dans les rues armés de bâtons, de gourdins et de pierres pour ont-ils alors prétendu, réclamer le retour en classe de leurs professeurs, les discussions autour d'Arthème Ahoomey-Zunu sonnaient comme une occasion unique de juguler la crise sociale, surtout en cette période pré-électorale où les tensions sont naturellement exacerbées.

Il s'est agi pour les partenaires sociaux réunis, Mathias HLOMADOR conduisant la délégation de la CCTT (Confédération des Centrales syndicales des Travailleurs du Togo) dont il est le porte-parole, Mme Nadou LAWSON-OLOUKOUNLE, représentant la STT dont elle assure la coordination générale et Octave Nicoué BROOHM, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, intervenant pour le compte du gouvernement, de trouver des réponses à la plateforme revendicative des agents publics. Elle comporte entre autres, le redressement immédiat de la grille indiciaire par une augmentation de 280 aux indices des catégories A1, A2, B et C pour cause de manque à gagner suite aux revalorisations successives du SMIG (de 20.000 FCFA à 28.000 FCFA ; puis de 28.000 FCFA à 35.000 FCFA) ; le paie-

ment dans les plus brefs délais des 909 millions de FCFA représentant l'écart constaté sur les traitements des agents publics en application des accords au titre de l'année 2014 ; la question de la valeur indiciaire, la prime de transport, l'allocation familiale ou encore l'âge de départ à la retraite etc.

Après plusieurs rounds de négociations, les parties ont publié un document signé par les trois personnalités et intitulé : relevé de conclusions des discussions entre le gouvernement et les organisations syndicales. Il y est indiqué que « suite aux discussions présidées par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre ce jour, 20 février 2015 à la Primature, le gouvernement et les centrales syndicales ont convenu de ce qui suit :

- du paiement en une seule tranche en 2015 à une date à préciser, des 909 millions représentant l'écart constaté sur les traitements des agents publics en application des accords au titre de l'année 2014 ;

- dans le souci d'une nouvelle revalorisation des traitements et salaires de tous les agents de l'Etat, le gouvernement décide d'appliquer les 30 points d'indice prévu en 2015 (dont le montant annuel s'élève environ à 4 milliards) dès cette année 2015 à partir du mois de juillet. Sur ce point, les organisations syndicales suggèrent que l'enveloppe financière correspondant à l'application des 30 points de juillet à 31 décembre 2015 soit transformée en points d'indice et répartis équitablement sur les indices de tous les agents publics. Le gouvernement a accepté de faire examiner techniquement cet aspect de la question qui ne doit pas entraîner une modification de l'enveloppe financière ;

- concernant les 280 points initialement réclamés par les centrales syndicales et suite aux désaccords

entre les deux parties, les organisations syndicales ont proposé que le redressement porte plutôt sur les 140 points qui correspondraient aux deux redressements du SMIG ;

- la question des 140 points, pour encore plus d'éclaircissements sollicités par les centrales syndicales, sera examinée dès la semaine prochaine par le comité de suivi mis en place

- les autres revendications de la plateforme feront également l'objet de poursuite des discussions dans ledit comité de suivi ;

- en conclusion, les organisations syndicales s'engagent à lever tous les préavis et mots d'ordre de grève après compte rendu à leur base à compter de ce jour.

LA STT SE REBIFFE:

Si des participants ont parlé de « discussions parfois houleuses » il n'en demeure pas moins qu'elles ont fini visiblement par aboutir à des prises d'engagements de part et d'autres, signés par chacun des partenaires. Il est donc surprenant que ceux-ci soient remis en cause par « la base » après qu'on l'ait consultée. Selon plusieurs sources, dès son retour, la coordinatrice générale aurait été accusée de trahison par ses camarades, notamment le Dr Gilbert Tsolényanou, qui lui aurait reproché d'avoir paraphé un tel document. La divergence au sein du bureau a entraîné une suspension de l'Assemblée générale qui se tenait et au cours de laquelle un compte rendu des discussions devait être fait. Pour le médecin, aucun accord n'a été signé. Il soutient que le relevé de conclusions n'en est pas un, puisqu'au surplus n'y figure aucune précision de date de mise en application par exemple, excepté le point 2 sur l'application des 30 points à partir du mois de juillet. A sa suite, l'AG adopte cette lecture du document et le rejette. Elle instruit



alors le bureau de notifier au gouvernement ce lundi 23 février le refus de la base du relevé de conclusions en même temps qu'un préavis de grève pour les 26 et 27 février prochains.

Ce précédent ainsi créé est véritablement fâcheux pour les discussions et les dialogues ultérieurs entre les partenaires sociaux en ce que les engagements pris et contenus dans un document signé, pourront à tout moment être considérés comme nuls et de nul effet. Il pose aussi la question de la légitimité et du pouvoir des leaders syndicaux dont les engagements auprès des autorités au cours des négociations, ne peuvent désormais pas être considérés comme ayant une réelle portée. C'est à juste titre donc qu'à la Primature, on estime qu'on ne « peut s'amuser à rejeter de tels engagements qui impactent le fonctionnement d'un Etat » ; ou encore que « ce sont les responsables qui dirigent la base ; la locomotive tirant le train et non le contraire ». Au surplus, qu'on l'appelle accord, contrat, relevé de conclusions etc. et sans verser dans un jeu de mots superfétatoire, il est patent que des partenaires se sont accordés sur des points au cours d'une discussion. Que tous les signataires aient mandat pour ce faire, parce que justement en ce qui concerne les syndicats, tous les adhérents ne pouvant pas eux-mêmes participer individuellement aux discussions.

LA TENTATION :

Il semble que la tentation de radicalisation soit réelle de la part de la base dont on peut bien comprendre les frustrations et les effets dévastateurs de groupe

sur le sens de la mesure et de la responsabilité. Mais elle serait suscitée et encouragée par certains leaders syndicaux qui, portés par le succès et la popularité dans l'opinion de leur mouvement sont aujourd'hui grisés et se rêvent en Che Guevara de la lutte sociale togolaise ; voire plus s'il y a affinités. Ainsi poussés par des sms et des mots d'encouragement de plusieurs compatriotes qui pour les uns, font leur grève par procuration à cause des risques qu'ils prendraient pour leur poste pour beaucoup dans le secteur privé ; et pour d'autres sont dans la substitution de combat, voyant en ces leaders ceux qui réussissent là où les politiques ont échoué (faire plier le pouvoir en place), certains responsables dont justement les médecins Tsolényanou et Walla ne savent plus jusqu'où il ne faut pas aller. Injures, prises à partie de ministres, demande de débat adressé au gouvernement, croisade et surmédiatisation. Mais également de grandes reprises de proclamations lyriques : « s'il m'arrivait malheur, vous diriez à mes enfants que nous nous sommes battus pour eux et pour leur avenir. » Tout ceci est bien excessif puisqu'il n'a jamais été porté atteinte à la vie d'un syndicaliste dans notre pays, même au plus fort moment de la contestation du régime dans les années 90. La question de l'amélioration des conditions de vie des agents publics et plus généralement, les moyens dont l'Etat doit doter notamment les secteurs de santé et de l'éducation qui en manquent encore cruellement malgré les efforts, est si cruciale qu'il n'ait point besoin d'en rajouter à travers des postures révolutionnaires de façade.

Prosper HOUENOU, Directeur Général du Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI)

✉ Franck NONNKPO

«Les crédits se remboursent normalement sur toute l'étendue du territoire national ... Les remboursements au plan national sont de l'ordre de 97 %.»

Lancé officiellement le 25 janvier 2014 par le Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE, le Fonds National de la Finance Inclusive (FNFI) vient de boucler une année d'activités avec son premier produit Accès des Pauvres aux Services Financiers (APSEF). Celui-ci a touché plus de 300.000 Togolais, dépassant de 10% les prévisions initiales. Fort de ce succès, le FNFI s'apprête à lancer deux nouveaux produits, AGRISEF (Accès des Agriculteurs aux Services Financiers) et AJSEF (Accès des Jeunes aux Services Financiers). A qui sont-ils destinés et à quel taux? Quel est le mécanisme de leur octroi?... Sur ces questions et sur bien d'autres relatives notamment au bilan du Fonds, un an après sa mise en œuvre, au remboursement du crédit APSEF... le Directeur Général du Fonds M. Prosper HOUENOU se prononce.

Focus Infos: Le FNFI a eu un an le 25 janvier dernier. Quel bilan en dresseriez-vous ?

Prosper HOUENOU: Un an après le lancement du Fonds National de la Finance Inclusive, nous dressons un bilan positif eu égard aux nombreux impacts positifs qu'a eus le produit APSEF sur le terrain depuis son lancement en avril dernier. Les premiers résultats du fonds sont de nature à nous encourager car les témoignages que nous recevons de part et d'autre du pays nous démontrent que le crédit APSEF est un soulagement pour les personnes vulnérables qui veulent entreprendre une activité. De plus, par les différentes interventions du fonds, les bénéficiaires sont entretenus sur la gestion du crédit, la culture de l'épargne... C'est en somme un chemin parcouru avec réussite en un an d'exercice.

F.I: A ce jour, à combien peut-on estimer le nombre de bénéficiaires d'APSEF? Combien ont déjà remboursé et que représente leur nombre en termes de pourcentage par rapport à l'ensemble des bénéficiaires?

P.H: Au 31 décembre 2014,

331.021 bénéficiaires ont pu bénéficier du premier produit du fonds, le produit - Accès des Pauvres aux Services Financiers-. Ce nombre dépasse de 10 % les prévisions initiales pour l'année. Ceci démontre que le produit APSEF a une bonne signification pour les ménages vulnérables économiquement actifs.

Concernant le remboursement, nous pouvons dire que nous ne rencontrons pas de difficultés majeures. Les crédits se remboursent normalement sur toute l'étendue du territoire national et dans les institutions de micro finance partenaires. D'une manière globale, nous pouvons dire que les remboursements au plan national sont dans l'ordre de 97 %. Ceci est dû aux nombreuses sensibilisations et communications que l'équipe du Fonds a menées sur le terrain pour bien faire savoir aux populations qu'un microcrédit doit se rembourser à temps.

F.I: Bientôt deux nouveaux produits, AGRISEF et AJSEF; parlez-nous en : à qui sont-ils destinés? A quel taux et par quel mécanisme seront-ils octroyés? Combien de bénéficiaires sont prévus pour 2015?

P.H: Les premières évaluations

faites par le FNFI nous ont montré que des produits spécifiques devaient être configurés au profit de certaines couches de notre pays. C'est le cas des agriculteurs et des jeunes dont le rôle est important dans l'économie nationale. Pour assurer l'inclusion financière de ces deux composantes de la société, le FNFI lance dans les prochains jours deux produits adaptés à ces deux cibles. Il s'agit de : AJSEF : Accès des Jeunes aux Services Financiers. Sont concernés par ce produit, les jeunes en fin d'apprentissage professionnel, les jeunes diplômés sans emplois, les jeunes artisans...

Le montant de crédit maximum est de 300.000 FCFA avec pour seule garantie exigée la caution solidaire des membres du groupe. Ce crédit doit se rembourser sur une durée maximale de 12 mois.

Il y a aussi AGRISEF : Accès des Agriculteurs aux Services Financiers. Sont concernés par ce produit les agriculteurs, les transformateurs, bref tous ceux qui investissent dans l'agropastorale.

Le montant maximum du crédit est de 100.000 f avec pour seule garantie la caution solidaire des membres du groupe.

Pour cette année 2015, en tout



330.000 personnes devront être bénéficiaires des 3 produits du fonds : 250.000 nouveaux APSEF, 20.000 Crédits Jeunesse et 60.000 Crédit Agricole.

Enfin, le mode opératoire du FNFI reste toujours le faire faire. Ce sont toujours par les institutions de micro finance que le fonds octroiera des crédits aux populations vulnérables. Une innovation cette année, le fonds a encore sélectionné 8 nouvelles IMF (ndlr: Institution de Microfinance) pour la mise en œuvre de ses produits. Ce sont en tout 26 institutions de micro finance qui seront chargées d'octroyer des crédits APSEF, Jeunesse et Agricole cette année.

F.I: Sur les 204 Services Financiers Décentralisés (SFD) que compte le Togo, seuls 18 sont partenaires du Fonds. Ce nombre n'est-il pas insuffisant vu l'immensité de la tâche? Y a-t-il une chance que d'autres SFD entrent dans ce partenariat?

P.H: Les 18 PSF(ndlr: Prestataires de Services Financiers) retenus pour accompagner le fonds dans la mise en œuvre de son premier produit APSEF avaient des représentations sur l'étendue du territoire nationale qui leur permettaient d'atteindre facilement les personnes bénéficiaires. Le travail remarquable de ces 18 PSF partenaires nous ont permis en 2014 de toucher 331.021 bénéficiaires au

31 décembre. Pour cette année, en plus du produit APSEF qui continuera d'être opérationnel et avec les deux nouveaux produits jeunesse et agricole, le fonds a coopté 8 nouvelles institutions de micro finance pour offrir des services financiers aux populations vulnérables.

En résumé, pour cette année 2015, ce sont en tout 26 institutions de microfinance qui octroieront les crédits APSEF, AJSEF et AGRISEF aux populations vulnérables de notre pays.

F.I: Il y a un risque que le crédit octroyé par le FNFI soit considéré comme de l'argent gratuit. Quel message particulier avez-vous à l'endroit de la population?

P.H: Le FNFI met un accent particulier sur la sensibilisation et la communication. Le chef de l'Etat en lançant le fonds à Kara en traçait déjà la voie en insistant sur le caractère remboursable du crédit. C'est dans cette dynamique que nous devons nous situer à rappeler à tous les bénéficiaires qu'un crédit se rembourse à temps. Plus on paye son crédit, plus on remplit les conditions pour bénéficier d'un autre crédit et mieux on permet à d'autres personnes d'en bénéficier. Et comme le dit si bien un adage populaire de chez nous, qui paye son crédit s'enrichit, mieux s'épanouit...



Récupéré n° 0326 / 18 / 10 / 07 / HAAC du 18 / 10 / 07

Adresse : BP. 431 Lomé
Tél. +228 2235 7766 E-mail: focusinfos@yahoo.fr

• **Directeur de Publication**
Ekpé K. AGBOH AHOUELETE

• **Rédaction**
Franck NONNKPO : Rédacteur en chef
Albert AGBEKO : Secrétaire de rédaction
Ayi d'ALMEIDA : Resp. Desk Politique
Ibrahim SEYDOU

• **Collaboration**
Esso BADOU
Kossi THEMANOUE

Salomon WILSON
Essénam KAGLAN
Wilfried ADEGNIKA

• **Distribution**
Bernard ADADE

• **Maison du journalisme**
Casier N°49

• **Imprimerie**
Imprimerie 1 Rois 17
BP. 8043 Lomé Togo

Tél. +228 90054237
99587773

• **Conception**
Focus Yakou Sarl
Tél: +228 22 26 01 91
+228 22 19 78 20
Lomé Togo

• **Tirage**
2500 exemplaires

Avez-vous déjà payé votre facture téléphonique ?



Les bons comptes font les bons amis.

- TOGO TELECOM procédera désormais à la **mise en réception automatique** de services des lignes ayant une facture impayée échue **05 jours après la date d'échéance** ;
- **Une suspension des services** s'effectuera par le même processus automatisé, à la date d'échéance de la deuxième facture impayée si la première n'est pas entièrement réglée ;
- Le cas échéant, TOGO TELECOM sera dans l'obligation d'ordonner **l'arrêt automatique** de la facturation sur les lignes à la date d'échéance de la **4^e facture** impayée avec résiliation automatique du numéro de téléphone et reprise des ressources pour les attribuer aux clients qui en ont besoin.



Objectif pour le Développement Durable :

l'UNFPA lance un forum pour l'intégration du PA/CIPD post 2015

✎ Raphael DJAMESSI

Mis en œuvre depuis 20 ans, le Plan d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) arrive à son terme au même titre que les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) cette année. Dans le but de susciter l'intégration du CIPD post 2015 aux Objectifs pour le Développement Durable (ODD), un forum sur les consultations nationales est organisé par le Ministère de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et le Système des Nations Unies (SNU). La cérémonie de lancement de ce forum qui a eu lieu le 12 février dernier a aussi servi de cadre au lancement du Rapport de l'UNFPA sur l'état de la Population Mondiale en 2014.

L'objectif de ce forum selon la représentante du Système des Nations Unies Mme Kardhiata Lo N'Diaye, c'est d'informer les partenaires et les différents acteurs de développement sur l'état d'avancement des différents processus d'élaboration du Programme d'Action post 2015 des CIPD mais surtout de « sceller l'adhésion des autorités nationales à l'intégration du Programme d'Action de la CIPD aux ODD ainsi qu'à sa prise en compte effective dans les stratégies et programmes de développement ». Il s'agira essentiellement au cours de ce forum de mener des réflexions visant à renouveler les priorités du Togo en ce qui concerne les questions relatives à la population et au développement et leur prise en compte dans les stratégies et dans les Politiques nationales de développement. Au cours du lancement de ce forum présidé par le Ministre de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire, M. Sémondji Djossou, ce

dernier a reconnu non seulement les avancées « significatives » du Togo sur les thématiques liées au développement notamment la Santé et la santé de la reproduction (réduction de la mortalité maternelle, le planning familial et VIH/SIDA), l'égalité des sexes, la jeunesse (éducation, développement des compétences et emploi productifs)...mais aussi les défis qui s'imposent au pays en ce qui concerne ces mêmes questions.

CIPD 20 ans après

Comme partout ailleurs dans le monde, des progrès significatifs ont été réalisés dans plusieurs domaines au Togo en termes de réalisation des Plans d'Action de la CIPD tels qu'adoptés au Caire en Egypte en 1994. Les nombreux actions et programmes mis en œuvre par le gouvernement togolais depuis 2010 surtout ont permis la réduction, entre autres, du taux de mortalité infantile qui est passé de 7 pour mille en 2010 à 49 pour mille en 2013 selon une source de la

Division de la santé familiale. Le taux de prévalence contraceptive chez les femmes en union entre 15-49 ans est passé dans la même période de 13,1 à 16,8%. Des efforts doivent, néanmoins, être consentis afin d'améliorer l'offre de services de santé de la reproduction de manière à assurer l'accès universel à l'information et aux services adéquats. L'objectif principal est que la prévalence contraceptive atteigne 40% en 2030 soit une augmentation annuelle de 2 points.

Dans le domaine de la promotion de la santé des enfants, de 30,8% en 1998 la proportion des enfants de moins de 5 ans totalement vaccinés au Togo est passée à 61,4% en 2013. On a noté de même une amélioration de la fréquentation de l'école primaire qui est passée de 81,6% en 2010 à 83,2% en 2013 en général et plus particulièrement de 80,3 à 82,8% pour les filles et de 81,7 à 84,6% pour les garçons. En termes d'indicateur sexo-spécifiques de fréquen-



Table d'honneur

tation, les statistiques indiquent une réduction de la disparité genre à l'école. En effet, les écarts entre garçons et filles à l'école primaire sont actuellement de 97 filles pour 100 garçons alors qu'ils étaient de 94 filles pour 100 garçons en 2006. Cette réduction s'est traduite plus loin dans les instances de prise de décision par l'augmentation du nombre de femmes au Parlement et dans le Gouvernement. De 6% en 1998, l'effectif des femmes parlementaires est passé à 18% à l'issue des législatives de juillet 2013 et la présence des femmes dans le gouvernement a augmenté au fil des années. Depuis 2013, un ministre sur 4 est une femme alors que leur proportion n'excédait pas 15% entre 2000 et 2006.

Rapport UNFPA sur l'état la Population Mondiale 2014

Ce rapport est annuellement publié

par l'UNFPA sur une thématique spécifique pour informer et interpeller les dirigeants sur les défis mondiaux. Cette année le rapport met un accent particulier sur le caractère très jeune de la population mondiale et les défis qui attendent les dirigeants par rapport aux besoins de cette population. Ainsi le thème choisi est : « Le pouvoir de 1,8 milliards d'adolescents et de jeunes et la transformation du futur ». Selon Dr. Justin Kofi, représentant de l'UNFPA au Togo, ce rapport « met l'accent sur l'importance de donner les capacités requises aux adolescents, adolescentes et jeunes pour leur permettre de faire des choix avisés et de pouvoir transformer leur avenir et diriger le monde demain ». Pour lui, « 1,8 milliards d'adolescents, adolescentes et de jeunes représentent en réalité 1,8 milliards d'opportunités à saisir pour l'émergence et le développement durable. » Je nous invite à libérer le potentiel de 1,9 millions d'adolescents, adolescentes et jeunes togolais et togolaises, afin de tirer meilleur parti du Dividende Démographique pour un Togo émergent d'ici 2030 », a-t-il exhorté.

Une exhortation qui prend tout son sens lorsqu'on sait que 31% de la population togolaise a entre 10 et 24 ans.

NOUVEAU

YAMALUBE®

La meilleure huile pour votre moto

Disponible dans le réseau de nos revendeurs agréés.

CFAO MOTORS
cfaogroup.com

Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

Prolifération des églises chrétiennes : (2^{ème} partie)

La rédaction

15% de viols en 2013 commis par des « Hommes de Dieu »

La floraison exponentielle des églises dites charismatiques s'accompagne d'une multiplication d'actes délictueux, souvent connus par les tribunaux. Ainsi, il n'est pas rare que des « hommes de Dieu » se retrouvent devant le juge, accusés de délits voire de crimes, à des années lumières de l'enseignement qu'ils sont censés professer ou du comportement exemplaire attendu de leur statut. C'est ce que confirme le Procureur de la République qui cite plusieurs affaires actuellement pendantes devant les instances judiciaires.

Il s'agit d'abord de cas de viols. Selon des sources policières, près de 15% des dossiers officiellement enregistrés impliqueraient des « pasteurs. » L'illustration avec Djatougbe. K, revendeuse au grand-marché de Lomé, violée pendant plusieurs semaines par le pasteur de son église sous le prétexte fallacieux de « délivrance » ; elle finira par porter plainte. « J'étais fragile psychologiquement après le décès de mon fils unique et le départ de mon mari, parti vivre avec une fille beaucoup plus jeune au lendemain du vingtième anniversaire de notre mariage » confie-t-elle. « En plus, mon commerce périclitait et je sombrais dans la dépression. C'est ainsi qu'un jour, ma cousine m'amena chez un pasteur vers Baguida. Ses paroles m'ont tout de suite rassurée et mise en confiance. Plus tard, il soutint que j'étais possédée par des esprits qui seraient à l'origine de mes problèmes. Comme solution, il préconisa des séances de prières nocturnes, en tête-à-tête dans sa maison. Elles étaient toujours précédées de consommation de nourriture et de boissons. A chaque fois, je me réveillais le lendemain, avec des douleurs à mon sexe, l'impression d'être sale et d'avoir été abusée. Au lendemain d'une de ces séances, je suis tombée malade. A la clinique on m'apprit que j'avais été contaminée par une maladie vénérienne. L'analyse démontra également une forte consommation régulière d'un produit, qu'on m'expliquera plus tard être une sorte de drogue qui inhibe et enlève toute lucidité. N'ayant jamais pris ce genre de choses ni eu d'hommes dans ma vie depuis le départ de mon mari, j'en ai rapidement tiré la conclusion que c'est le pasteur qui m'a contaminée. J'ai donc porté plainte contre lui. A ma suite, au moins quatre autres femmes ont aussi affirmé avoir subi le même sort. Après avoir nié au début, le pasteur a fini par reconnaître l'acte, mais a soutenu que nous étions consentantes » raconte Djatougbe.

Ce triste récit n'est pas isolé et une dizaine d'autres plaignantes nous ont raconté le même abus. « La plupart du temps, les victimes sont des jeunes filles ou femmes seules, un peu perdues et dont les prétendus pasteurs profitent de la naïveté et de la crédulité » commente un officier de police qui confirme aussi plusieurs cas de pédophilie, où des enfants sont abusés, avec des parents qui le découvrent tardivement ou alors se taisent par honte ou par peur de représailles. Cependant, il déclare qu'il n'existe quasiment pas

d'affaires d'homosexualité, opposant des pasteurs à des jeunes garçons : « c'est extrêmement rare » indique-t-il, avant d'ajouter : « cela ne veut pas dire que cela n'est pas fréquent. L'explication peut être que les concernés préfèrent garder le silence ; l'homosexualité restant un sujet tabou. »

INGENIEUSES ARNAQUES !

Le caractère vénal et la recherche de profits sont les principales caractéristiques de ces nouvelles églises, à en croire leurs détracteurs. « Pourquoi invite-t-on selon vous, les individus à venir aux séminaires de prières avec insistance sur la délivrance, la richesse, la guérison, bref tout ce qui est incitatif ? » s'interroge par exemple Victorine ATI, juriste. A l'en croire, « c'est un appât pour gruger ceux qui s'y rendront et qui à coup sûr paieront des quêtes, des dîmes voire des objets dits bénis ». Selon elle, « les églises font plus de ravages économiques que les structures illégales de placement d'argent ». « Elles poussent comme des champions et à chaque occasion amassent d'argent sans pour autant verser des intérêts comme les structures illégales de placement d'argent » explique-t-elle. De fait, certains responsables de ces églises sont prêts à tout pour gagner de l'argent, y compris par des moyens illégaux et des actes délictueux.

Ainsi, outre le viol, les « pasteurs » sont cités également dans des affaires d'escroquerie par exemple. « Les agissements de certains prétendus pasteurs sont l'expression même de la notion d'escroquerie » commente un magistrat. De fait, à l'aide de manœuvres frauduleuses destinées à abuser de la crédulité de leurs fidèles et de leur état de fragilité, ils se font remettre indûment une somme, des biens ou valeurs au préjudice de ceux-ci. Les manœuvres incriminées sont d'autant plus efficaces qu'elles sont réalisées sous le couvert de Dieu. C'est ainsi que Mme Emilia Mensah, commerçante, s'est fait ruiner par deux pasteurs véreux qui, prétextant des séances de prière, d'adoration et des dons pour les pauvres, organisées pour la prospérité de son commerce et pour retrouver un compagnon, étant une mère seule élevant ses quatre enfants, lui ont soutiré plusieurs dizaines millions de francs CFA. « J'étais catholique avant, sans

être pour autant assidue à la messe. Un jour, un monsieur m'appela au téléphone. Après s'être présenté comme pasteur, il m'informa avoir eu une vision dans laquelle mon nom et mes contacts sont apparus. Et que dans la vision, il a vu que je devais négocier l'achat des marchandises le lendemain. Il me suggéra d'en prendre le maximum parce qu'il est convaincu que celles-ci auront beaucoup de succès et que je les écoulerais facilement. Il m'a donné des détails de ma vie qui m'ont surpris. Un peu convaincue, je fis un prêt chez une amie et acheta plus de marchandises que prévues. Et effectivement quelques jours après, un Béninois est venu m'acheter quasiment tout le stock. C'est ainsi que naquirent les relations entre moi et ce pasteur qui, plus tard, me présenta un autre, venu de Cotonou. Il faut dire que j'avais l'impression qu'ils faisaient des miracles puisque tout ce qu'ils disaient se réalisait. Petit à petit, ils me demandaient des sommes de plus en plus importantes pour faire des prières et des dons à Dieu. J'ai commencé à m'endetter parce que mes affaires ne marchaient plus. Ils me rassuraient que le Seigneur me faisait traverser ces épreuves pour éprouver ma foi. Même le compagnon qu'ils m'ont présenté « sur instructions divines » vivait à mes crochets.

Un jour, criblée de dettes, je fus interpellée sur plainte de mes créanciers. Là, les deux pasteurs disparurent, de même que mon compagnon qui n'ont même pas demandé de mes nouvelles. Un jour, je me suis rendue auprès du juge par rapport au solde de ma dette dont j'avais payé une partie. J'y croise les deux pasteurs menottés. Quand je me suis renseigné, j'ai appris qu'une dame a porté plainte contre eux pour escroquerie. Et son histoire était exactement la même que la mienne. J'ai aussi porté plainte. En fait, c'est une bande organisée de Togolais et de Béninois qui arnaquaient des commerçantes et dans mon cas ; c'est l'une de mes cousines germaines qui les a aidés en leur fournissant tous les renseignements en contrepartie de 1.500.000 FCFA » nous révèle-t-elle.

Encore plus ingénieuse, est l'arnaque mise en place par ce pasteur, très médiatisé qui n'a pas voulu répondre à nos questions mais dont nous taisons le nom. Très proche d'une famille dont il était le « guide spirituel », il annonça aux héritiers à la mort subite de leurs deux parents que leur maison familiale était hantée. Qu'il fallait des séances de prières spéci-



ques et des dons dont il factura le montant à plusieurs millions. Mais surtout, il prétendit que la maison devrait nécessairement être revendue et que dans sa vision, le « Seigneur » a exigé que cela le soit à une modique somme. Au risque sinon que la malédiction continue à planer sur les enfants. Ainsi, la maison d'une valeur d'environ 150 millions fut vendue à 1 million FCFA, selon « la volonté de Jésus-Christ ». « Le Seigneur assure que vous en recevrez grâce et compensation » a assuré le pasteur aux héritiers. Sauf qu'un concours de circonstances fit découvrir à ces derniers que l'acquéreur n'était qu'un prête-nom et que le véritable acheteur de la maison, était... le pasteur. La vente fut donc dénoncée et après plusieurs mois de bataille juridico-mystiques, notre homme de Dieu finira par accepter le remboursement des 1 millions...et des intérêts. Au total, ce fut 1.350.000 FCFA qu'il empochera.

PAS SI MIRACULEUX QUE CA !

L'un des points d'orgue des campagnes populaires de prières ou le clou du spectacle dans plusieurs églises dites charismatiques, est la « production de miracles » : des paralysés qui marchent à nouveau, des aveugles recouvrant leur vue, des diabétiques dont la maladie disparaissent etc... ; tout cela grâce à la pose de main du pasteur ou à ses prières. « Les pasteurs les plus populaires et les plus suivis sont ceux qui réalisent des miracles, preuve de dons de Dieu » explique Komlan Tossou, un fidèle. Qui oublie d'ajouter que la promesse de guérison draine surtout une grande foule, et donc une bonne quête. Sauf que les prétendus miracles ne sont souvent que de fumeux montages. C'est ainsi qu'en janvier 2014, la gendarmerie a mis fin aux grandes séances de prières et de guérisons qui devaient s'étaler sur plusieurs jours au Palais des Congrès de la ville de Kara. Initié par le pasteur de l'église dite de la « Maison

d'Excellence », cet événement pompeusement appelé « croisade » devait être l'occasion de guérisons pour toutes sortes de maux. En réalité, il s'agissait de faux miracles. Pour ce faire, le pasteur et son équipe, dont 5 Togolais et 2 Nigériens avaient recruté des jeunes de Somdina-Haut, qui ont simulé des maladies afin d'être « miraculeusement guéris » durant les 3 jours de prières. « Chacun des recrues, dont un individu sain qui a été plâtré, a reçu une somme de 20.000 FCFA » avait confié un officier de gendarmerie. Le montage a été vite éventé par les forces de l'ordre et tous crouissent aujourd'hui derrière les barreaux. « Je voulais attirer un grand nombre de fidèles pour mon Eglise » avait expliqué le pasteur. Cet épisode ne décourage pas pour autant les « faiseurs de miracles » qui continuent leur forfait. Ainsi, un assistant médical en poste au CHU de Campus, présumé complice de faux témoignages de guérison que nous avons réussi à joindre en nous faisant passer pour pasteur, soucieux de la réussite de notre première séance de prédication dans la ville de Kara nous confia : « J'ai eu déjà à travailler dans la région avec au moins trois pasteurs dont un expatrié. Transférez-moi juste 200.000 FCFA et vous aurez les comédiens. » Plusieurs profils et options nous sont proposés, sans rire : « Un aveugle, une femme souffrante soit du fibrome ou de la stérilité et un handicapé moteur. Quant aux scénarii je m'en charge et tout le reste vous sera expliqué à votre arrivée » nous assure-t-il. Il nous suggérera que les lieux les plus indiqués sont Kara-ville et Pyabas qui seraient, selon lui, favorables à une campagne biblique.

IMPUNITÉ ?

Selon des sources policières, le nombre de dossiers délictueux impliquant des pasteurs véreux et connus par la justice, serait largement en de ça de la réalité. « Beaucoup de compatriotes, pour différentes considérations, choisissent de ne pas les

(Suite à la page 9)

Prolifération des églises chrétiennes : Qui sont les fidèles et quelle est leur quête ?

La rédaction

Plutôt qui sont-elles ? En effet, même s'il n'y a pas de statistiques officielles, différentes sources indiquent qu'entre 75 et 80% des fidèles des églises dites charismatiques ou de réveil spirituel sont des femmes. « Dans le monde entier, il est prouvé que la gente féminine est plus encline à l'esprit de Dieu » explique le pasteur Ablam Komi, Président de l'église 'Foursquare' Togo. Selon lui, la vivacité des cultes et l'interaction lors des moments de prédication entre le pasteur et les fidèles attirent les femmes.

Au chômage, élèves ou étudiantes, commerçantes ou employées, fonctionnaires etc..., elles sont issues de tous les âges et représentent le lot le plus important des assidus aux différents cultes. Leur point commun : souvent des femmes seules : célibataires, divorcées ou veuves ; même si beaucoup de couples aussi s'y déplacent et souvent « à l'initiative de l'épouse » confie le pasteur André Akakpo. En revanche, les dirigeants de société, de hauts cadres dans le privé ou dans l'administration publique, des professions libérales (avocats, notaires, architectes etc.) sont ultra minoritaires. « Il y en a tout de même, tempère-t-il. C'est simplement que certains fidèles, vis-à-vis du milieu où ils évoluent, préfèrent ne pas s'afficher par peur des qu'en-dira-t-on ; surtout en voyant la promiscuité ou l'insalubrité de certains lieux de culte »

On y croise moins de personnes du troisième âge, qui restent davantage dans les églises traditionnelles ; tout comme les actifs qui ont eu un long cursus universitaire.

Quant aux hommes, moins nombreux et davantage attachés aux églises tra-

ditionnelles, ils sont tout autant issus des couches les plus défavorisées que de la classe moyenne ; même si on y rencontre des professions libérales et des commerçants aisés. Ils sont plutôt jeunes (entre 20 et 50 ans) et attirés par le dynamisme de ces églises.

EN QUÊTE

La quête des fidèles de ces églises est multiple. Pour ce sociologue, les motivations vont de la rencontre avec Dieu, directement ou via un pasteur ou des sœurs de l'église. Mais il relève que c'est souvent l'incertitude ou l'instabilité dans la vie familiale, affective ou professionnelle qui expliquerait cet engouement pour les églises de réveil spirituel. « Notre rituel, notre proximité avec eux les rassurent et elles ont l'impression de trouver des réponses à leurs appréhensions » explique Jules SEMONDJI, pasteur d'une de ces églises. « Après le décès de mon mari, l'église de la Pentecôte dont j'étais membre, ne m'a pas apporté le soutien financier souhaité. Sur conseils de proches, j'ai commencé à en fréquenter une autre dénommée « La Grâce » où j'ai trouvé entière

satisfaction. Ici, les fidèles sont assistés pour traverser leurs moments difficiles ; les décès par exemple » confie Marie, une hôtesse de 42 ans à l'hôtel Palm Beach. Si comme elle plusieurs ont des motivations vénales, ce n'est cependant pas le cas de la majorité.

« Depuis mon enfance, je fréquentais l'église catholique. Mais une nuit j'ai eu une révélation de Dieu me disant que je ne l'adorais pas dans la bonne assemblée. Après quelques années à chercher celle-ci, j'ai finalement rejoint les fidèles de l'église évangélique 'Foursquare' suite à la confirmation du seigneur au cours de mes nombreuses prières », raconte Florence DEGBEVI, une jeune couturière.

Pour l'abbé Melessoussou, dont les propos ont été rapportés par un site catholique, la multiplication phénoménale des petites Eglises et des nouveaux prophètes, qui se comptent par milliers, est la conséquence de la crise que traversent les Eglises missionnaires, incapables de se convertir à la tradition africaine. « Les rites romains sont un peu froids. Ils ne touchent pas l'âme africaine. Les sectes exploitent ces points faibles et présentent aux Africains un Dieu à leur image. Il y a plus de danses, plus de musique. Le tam-tam, ce n'est pas tout. Mais c'est déjà mieux que l'harmonium et le latin. » Selon lui, le malaise dépasse les simples manifestations extérieures de la foi. « Le français est souvent abstrait. Comment expliquer la trinité en peu de mots ? Ici, les gens sont plus concrets, plus pratiques. » avance-t-il pour expliquer l'engouement



suscité par ces nouvelles églises auprès des populations. Feu Monseigneur Robert Dossèh-Anyron, ancien archevêque de Lomé, en réponse, avait pour sa part estimé que l'apparition d'une Eglise catholique aux couleurs de l'Afrique prendra du temps. « Il faut nous laisser assimiler, digérer et régurgiter. Nous en sommes à la digestion » avait-il soutenu.

Un autre prêtre, plus optimiste estime qu'il s'agit que d'une mode passagère. « Certains vont vers ces sectes seulement à cause de la maladie. Ils nous reviennent après deux ou trois mois. Ils font du tourisme spirituel. » « Ceux qui passent de la religion catholique aux sectes vont nous revenir, parce que l'Africain est très attaché à ses racines. » Ces bases sont moins solides, selon lui, chez les animistes. « Ceux qui passent de l'animisme aux sectes sont irrécupérables. C'est plus inquiétant. »

La passivité des églises traditionnelles devant la mutation spirituelle sans précédent qui s'opère sur le continent est aussi mise à l'index. « L'Afrique

traverse une profonde crise de l'âme, Les Africains se cherchent. Et l'essor des sectes en est un symptôme » résume un jeune prêtre.

Mais certains sont beaucoup plus sévères dans leur explication. La floraison des églises ou des lieux de culte chrétiens serait la manifestation des prophéties bibliques qui prévoyaient une recrudescence de faux prophètes aux derniers moments de la vie terrestre. « Ces églises ont une seule mission, celle de conquérir des âmes pour le malin, le diable », commente Guillaume Gbadja, fonctionnaire et fervent catholique. Elles profiteraient donc du mal être des populations qui, confrontées aux difficultés quotidiennes, sont à la recherche de « solutions faciles », « magiques » et également prêtes à écouter ou à suivre le premier venu. « Beaucoup d'individus créent des églises pour s'enrichir à partir de la misère des gens qui recherchent une hypothétique solution à leur situation » renchérit Elom MELAN, chef d'entreprise.

(Suite de la page 8)

Qu'en pensent les églises traditionnelles ?

Même s'ils évoquent la « cohabitation pacifique », les responsables des églises dites « traditionnelles » que nous avons rencontrés, considèrent la prolifération ces dernières années, des églises dites de « réveil spirituel », comme un danger pour la foi.

Ainsi, le pasteur Franck Ahoumey responsable de la Direction de l'Éducation Chrétienne de l'Église Évangélique Presbytérienne du Togo évoque « des vendeurs d'illusions qui surferaient sur la misère des populations, leur vulnérabilité ainsi que leur sensibilité » pour les exploiter au maximum. « Le seul fait que ces pasteurs fassent une sorte de marketing à propos de leur structure sur les médias démontre à suffisance de la fragilité et du caractère commercial que revêtent ces églises » souligne-t-il. Et d'ajouter que le train de vie des pasteurs de ces églises renseigne sur leur objectif véritable.

Pour l'Administrateur de la Cathédrale de Lomé, le Père Désiré Kpodar, le caractère « acéphale » de ces églises qui « arrivent sur le marché reste une profonde inquiétude pour la foi chrétienne et le salut des fidèles chrétiens ».

« On se demande si les autorités en charge du milieu mesurent, elles aussi,

l'ampleur du phénomène » finit-il par se demander.

Le Pasteur Emmanuel Dogbé de l'Église Méthodiste Temple Salem de Hanoukopé quant à lui accuse carrément le pouvoir de susciter et d'entretenir ces églises. En effet, il attribue la responsabilité de la prolifération de ces églises à l'État togolais qui aurait libéralisé leur création à partir des années 90 pour faire le contre poids des églises traditionnelles qui intervenaient de plus en plus sur les questions politiques. « Les sorties régulières des responsables des églises traditionnelles allaient la plupart du temps contre le pouvoir en place. Donc on a favorisé la création de ces églises souvent muettes sur les questions politiques pour nous (les églises traditionnelles ndr) rappeler en quelques sortes les rôles de l'Église » explique-t-il.

Quant à la question de concurrence, les églises traditionnelles la balaient

d'un revers de la main estimant toutes ne pas s'inscrire dans cette logique. Il n'en demeure pas moins qu'à l'observation, les rites des églises traditionnelles, surtout en ce qui concerne la célébration des cultes, ont évolué quelque peu avec l'arrivée massive des églises charismatiques. L'apparition des groupes de renouveau charismatiques, l'adoption des séquences de louange avec des instruments de musiques plutôt festives dans les églises « traditionnelles », par exemple, témoignent de ces changements. Ils se remarquent également jusque dans les prédications des prêtres et pasteurs des églises « traditionnelles » qui les adaptent de plus en plus aux réalités quotidiennes des fidèles ; ce qu'ils ne faisaient pas nécessairement avant. Par ailleurs, certaines églises « traditionnelles » adoptent de plus en plus des formules comme « les messes de guérison », « les campagnes d'évangélisations » qui, jusque là, étaient la chasse-gardée des églises de réveil spirituel.

(... A SUIVRE)

poursuivre, même s'ils ont subi des préjudices » indique-t-on au Commissariat Central de la ville de Lomé. C'est ce que confirme Rouki, une musulmane récemment convertie qui aurait été victime d'une tentative de viol par un pasteur dans le quartier de Kégué Zogbédi et qui n'en a jamais parlé avant notre rencontre. Elle dit craindre les supposés pouvoirs spirituels du pasteur qui lui jetterait un sort, en guise de représailles si elle portait plainte. Pour cette commerçante rencontrée à Agoué et victime d'une escroquerie commise par un pasteur pour un préjudice de près de trois millions de F CFA, « ce serait un blasphème d'amener un homme de Dieu en justice » Elle a donc choisi la voie amiable.

Hommes de Dieu ou non, s'ils sont reconnus coupables d'escroquerie ou d'abus de confiance, ces pasteurs encourent une peine de six mois à trois ans d'emprisonnement et d'une amende de 20.000 à 100.000 FCFA. En cas d'attentat à la pudeur, ils risquent un à cinq ans de prison s'il est commis sur une personne de plus de 14 ans, voire de cinq à dix ans de réclusion s'il est accompagné de violences exercées par plusieurs, ou s'il est résulté des violences une maladie ou incapacité de travail excédant six semaines. Si la victime est âgée de moins de 14 ans, la peine est d'un à cinq ans ; et de cinq à dix ans si l'attentat a été commis avec violence ou sous menace.

Quant au viol, il est puni de cinq à dix ans de réclusion ; peine portée à vingt dans certaines situations.

Extension de l'assurance maladie: L'INAM sensibilise les paysans et les artisans

Trois ans après le démarrage de ses activités, l'Institut National d'Assurance Maladie (INAM) permet aujourd'hui à plus de 250 000 fonctionnaires de se faire soigner sans se ruiner. Convaincs par ces résultats, de plus en plus d'acteurs non couverts par l'assurance maladie, manifestent un désir légitime d'adhésion à l'INAM. A leur intention, l'INAM organise depuis 2014 une campagne d'informations et de sensibilisation. Après les associations professionnelles et organisations patronales des secteurs privé formel et informel à Lomé en octobre dernier, les responsables de l'institut en charge de l'assurance maladie étaient à Kara les 10 et 11 février et à Atakpamé les 12 et 13 février, où ils ont échangé avec les associations professionnelles et organisations patronales du monde paysan et artisan. L'objectif de cette rencontre était avant tout de faire connaître l'INAM; ensuite d'aller à la découverte des secteurs de l'agriculture et de l'artisanat ainsi que de leurs acteurs; enfin de comprendre leurs besoins en matière d'assurance maladie et de cerner les attentes, pour que des solutions appropriées soient apportées à leurs préoccupations.

Au cours de ces rencontres, le fonctionnement de l'INAM, l'organisation et les modalités de la prise en charge des assurés ainsi que les perspectives et les opportunités qu'offre l'institution en matière d'assurance maladie ont été présentées en détail aux participants. Ensuite, les interrogations et préoccupations des responsables des groupements de paysans et d'artisans ont donné lieu à des débats riches qui témoignent de l'intérêt de ces derniers pour le sujet.

Dans son discours de circonstance, la Directrice Générale de l'INAM Mme Myriam DOSSOU est largement revenue sur le bilan de l'institution. « L'INAM depuis le 1er mars 2012 date de démarrage de ses prestations permet à plus de 250 000 Togolais de se faire soigner sans se ruiner. Tout en levant progressivement les freins à l'accessibilité financière aux soins de santé de ses bénéficiaires par son modèle de préfinancement du paiement direct aux prestataires de soins, l'assurance maladie a contribué au développement de l'activité économique de plus de 1000 prestataires de soins conventionnés.

Grâce à son savoir faire, l'INAM a réussi non sans difficultés à mériter la confiance de ses assurés et partenaires matérialisée par l'augmentation du nombre de prestataires conventionnés privés et la croissance de la prise en charge des patients INAM dans les CMS, USP et centres confessionnels de Lomé à Cinkassé en passant par Kpalimé, ATAKPAME, Sokodé, BASSAR et toutes les régions avoisinantes dans les contrées les plus reculées», a-t-elle indiqué avant de se féliciter: «Grâce à son savoir-faire, l'INAM a réussi non sans difficultés à mériter la confiance de ses assurés et partenaires matérialisée par l'augmentation du

nombre de prestataires conventionnés privés et la croissance de la prise en charge des patients INAM dans les CMS, USP et centres confessionnels de Lomé à Cinkassé en passant par Kpalimé, ATAKPAME, Sokodé, BASSAR et toute les régions avoisinantes dans les contrées les plus reculées. Aujourd'hui, les bénéficiaires de l'assurance maladie obligatoire dans leur majorité déclarent être globalement satisfaits des prestations offerts par l'INAM.

Pour Mme DOSSOU, l'assurance maladie de l'INAM est à l'heure du bilan, certes mais aussi de l'action. Aussi a-t-elle déclaré: «Nous devons continuer notre mission qui est de permettre aux populations assurés de se faire soigner sans se ruiner. C'est bien en prévision de cela que le législateur a prévu dans les statuts de l'INAM à l'article 80 que l'INAM peut après approbation du conseil de surveillance signer une convention avec toute entreprise ou organisation pour la prise en charge de ses travailleurs». Il faut néanmoins réaliser une étude pour s'assurer que cette initiative ne déséquilibre pas le régime actuel. Nous ne saurions rester inactifs face aux demandes récurrentes des artisans, agriculteurs, travailleurs du secteur privé formel et informel et des indigents à rejoindre les bénéficiaires de l'INAM

«Notre démarche s'inscrit dans la droite ligne de la vision d'inclusion au plan national. Vos attentes seront recueillies afin de mieux vous connaître. Après cette étape, suivra donc celle de la collecte des informations qui devra permettre de déterminer les modalités pratiques de cotisation et d'adhésion des artisans et agriculteurs à l'INAM», a-t-elle par ailleurs expliqué, exhortant les participants à être les porteurs de cette démarche auprès de leurs organisations respectives et des

membres «afin que cette opération qui est imminente soit une parfaite réussite». Mme DOSSOU a souligné dans la foulée l'importance pour les potentiels bénéficiaires de produire des informations exhaustives et fiables durant les sondages entrant dans le processus.

Au cours des travaux, les participants ont suivi avec attention les différentes présentations et se sont à leur tour exprimés sur leur volonté d'adhérer rapidement à l'INAM et de mieux comprendre comment ça va marcher pour eux.

Dans leur réponse les modérateurs ont notifié aux futurs abonnés de l'INAM, les prestations non couvertes par l'assurance. Les soins à l'étranger, la chirurgie esthétique, la désintoxication liée à l'alcool ou à la drogue, les soins de confort, les produits pharmaceutiques de confort, les contraceptifs et les compléments alimentaires sont entre autres les soins non pris en charge par l'institution.

Pour suivre la consommation des ménages, il est instauré par l'INAM une démarche d'obtention d'un accord préalable pour certaines catégories de actes de soins ou produits pharmaceutiques (Rééducation, orthophonie, fibroscopie, biopsie, hydrothérapie etc. Il a été également expliqué aux participants qu'une prise en charge n'exclut pas l'adoption de comportements exemplaires qui prédisposent à une santé stable et parfaite.

Les participants ont insisté dans les débats sur la spécificité de leur activité, qui est plutôt saisonnière, et leur profil socio-économique (Polygamie, nombre d'enfants, et revenus non bancarisés etc...). « Il nous arrive d'employer périodiquement des ouvriers. Parfois nos multiples familles sont associées au travail. Pire, la majorité d'entre nous



Mme Myriam DOSSOU DG de l'INAM s'adressant aux participants



Vue partielle des participants à Atakpamé

sont des analphabètes. Ne pensez vous pas que l'assurance maladie sera difficile à mettre en œuvre dans notre domaine d'activité? », a notamment relevé un participant de la région des Plateaux.

Un autre représentant du monde agricole s'est contenté d'attirer l'attention de la délégation de l'INAM: « Nous nous sommes souvent des polygames, nous avons plusieurs femmes et beaucoup d'enfants. Nous n'avons pas de revenu mensuel et pour la plupart pas de nos mémoires n'ont pas de compte bancaire et préfèrent être payés main à main ».

Selon l'INAM, l'intérêt de cette étape dans l'inclusion des agriculteurs est qu'elle permet justement de prendre en compte ces spécificités pour définir leurs modalités particulières de prise en charge. L'institut entend ainsi adapter son offre à chaque couche ou secteur d'activité.

S'agissant des outils de travail

de l'INAM, mis en cause par les bénéficiaires parce que jugés énormes et complexes dans leur utilisation, d'autres plus simples à manipuler, faciles à transporter mais surtout adaptés aux réalités des secteurs auxquels l'assurance sera prochainement étendue, sont en étude.

Comme le souligne si bien son slogan, avec l'INAM, bientôt, se soigner ne sera plus un souci pour les paysans et artisans togolais.

Pour rappel, de 953 en 2012, le nombre des prestataires conventionnés privés et publics de l'INAM est passé à 1057 en Octobre 2014. Cette évolution est plus remarquable au niveau des prestataires privés qui sont passés de 123 à 344 sur la même période. Plus d'un million de consultations et deux millions cinq cent mille médicaments ont été pris en charge par l'INAM depuis mars 2012.

Budget 2015 / le Togo en marche vers un développement réel et inclusif ?

Jo Osselka

Revue, Analyse et Propositions

La Loi de Finances Gestion 2015 a été adoptée le 30 décembre dernier par l'Assemblée nationale avec 64 voix (celles de la majorité UNIR et de l'Union des Forces de Changement, UFC) ; les députés de l'opposition votant contre ou s'abstenant. Etablie à 815 milliards 911 millions 943 francs, elle est en hausse par rapport à l'exercice 2014. Selon le Ministre de l'Economie et des Finances, Adji Otèth AYASSOR, le budget de cette année vise à favoriser l'émergence de la croissance économique et la lutte contre la pauvreté conformément à la politique du gouvernement inscrite dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE). « Les nouvelles mesures contenues dans la loi de finances 2015 permettront d'améliorer les recettes publiques, pour mieux lutter contre la pauvreté, relancer l'économie nationale par l'investissement dans les secteurs porteurs de croissance et in fine, améliorer les conditions de vie des populations » a-t-il indiqué. Analyse !



tions, les entreprises, les emplois et la croissance. Elle doit être identifiable et exprimée.

Que retenir du budget 2015 du Togo ?

Trois observations préliminaires

D'abord le difficile accès à la Loi de Finances Gestion 2015. En effet, pour trouver le texte et ses annexes tels que votés par les parlementaires, ce fut la croix et la bannière. De fait, pour que l'adage « nul n'est censé ignorer la loi » puisse véritablement recevoir application, encore faut-il que la loi soit publique et disponible dès son adoption. Sur la toile, on peut par exemple télécharger la loi de finance 2015 de plusieurs pays de l'UEMOA. Dans le cas du Sénégal on y trouve même la note explicative du Premier Ministre qui l'a présenté, les analyses secteurs par secteur de

la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, voire les notes de justifications de certains ministères (Agriculture et Pêches, Justice, etc...) lors de leurs soumissions du projet de budget au Gouvernement. Autre exemple du caractère public et participatif de la loi de finance, la vive polémique au Cameroun en Octobre dernier lorsque les brasseurs et sociétés de productions de bières et alcools se sont coalisés contre les projets d'augmentation de taxes sur les alcools qui figuraient dans le projet de loi de finance. Preuve que le projet a été rendu disponible, du moins, à certaines forces vives. Ensuite, l'absence d'une claire affir-

mation du cap. Le budget d'une organisation mais aussi d'un pays est le reflet de l'application ou de la réalisation de son plan stratégique ou de sa vision pour la période concernée. De fait, il n'est pas élaboré ex-nihilo. Il découle d'un référentiel d'objectifs et organise une certaine cohérence (les spécificités ou externalités conjoncturelles ou structurelles, s'il y'en a, pouvant être expliquées et ajoutées) avec ce qui a été déjà fait et surtout ce qu'il reste à faire. Aussi, un préambule ou une note additionnelle peut être fort utile pour indiquer les objectifs stratégiques, expliquer en sus d'où ceux-ci découlent, leurs utilités et cohérence pour l'avancement du pays

vers sa vision et son développement. Dans le cas des budgets nationaux, cela peut aussi se faire par la note de présentation qu'adresse le Ministre en charge du budget à la représentation nationale. Elle doit donc également accompagner le texte avant son analyse et son adoption.

L'identification de la politique budgétaire.

La politique monétaire et celle budgétaire sont les deux armes fondamentales de l'organisation de la souveraineté économique d'un pays. Si dans le cas du Togo, la politique monétaire est de fait confiée à l'organisation régionale qu'est l'UMOA à travers la BCEAO, la politique budgétaire demeure donc stratégique et d'une importance capitale pour le gouvernement mais surtout pour les popula-

Le Rapport Economique, Financier et Social de la Division des prévisions au Ministère de l'Economie et des Finances indique, dans sa note introductive sur l'année 2014, les axes d'évolution de l'activité économique nationale marqués par :

- La poursuite de l'exécution du PNIA-SA comme une priorité nationale
 - La poursuite de la reconstruction des infrastructures routières
 - Un taux d'exécution faible des investissements publics et une baisse de la consommation de l'essence et du gasoil
 - La montée des investissements privés notamment au PAL et dans le clinker avec Scanmines
 - La mise en place de l'OTR
- Ainsi pour 2015, le même rapport indique que sur la base des agrégats et conjonctures ou opportunités de 2014, on notera que les évolutions suivantes sont attendues :

- Une progression de la production vivrière et une augmentation de la production du coton, du café et du cacao ; les effets du PNIASA,
- Un accroissement de la production du phosphate et du clinker,
- Un accroissement des recettes grâce à l'opérationnalisation totale de l'OTR,
- et globalement une croissance du PIB projetée à 5,8% pour 2015 contre 5,5% en 2014. Ici il faut souligner que la prévision initiale de 2014 était de 6% avant d'être ramenée en cours d'année à 5,5%.

La plus forte croissance est attendue du secteur primaire (6%) tiré par les cultures de rente (15,8%) et l'élevage (6,8%). En termes absolus, ce sont quand même les cultures vivrières qui portent le secteur primaire avec une valeur ajoutée de 233,5 milliards de FCFA sur les 453,6 du secteur, soit plus de 51% de contribution. En comparaison le secteur secondaire contribuera au PIB pour 301,1 milliards FCFA dont seulement 47,1 milliards FCFA provenant de l'industrie extractive. Si on jette un coup d'œil sur le tableau ci-contre qui indique les objectifs principaux des orientations budgétaires de 2015 des pays de la sous-région, l'on peut se poser la question si la problématique est de renforcer et se concentrer sur ce qui rapporte le plus à un pays ou alors s'il faut s'investir dans les secteurs non encore porteurs pour les faire avancer ?

(Suite à la page 12)

Pays	Dépenses USD	Part des investissements USD	Recettes fiscales USD	Objectifs spécifiques ¹
Angola	69 892 967 739	12 945 664 499	40 297 218 155	améliorer le développement humain, accélérer la diversification de l'économie et réduire la dépendance à l'égard du pétrole qui représente environ 46 % du PIB, 80 % des recettes publiques et 95 % des exportations du pays.
Benin	1 940 940 665	692 836 887	1 375 699 948	maintenir le solde budgétaire de base positif ou nul, stabiliser le niveau des dépenses publiques autour de 26% du PIB, engager les actions nécessaires pour ramener le ration masse salariale/recettes fiscales à moins de 40% en 2017, améliorer le niveau d'exécution du PIP en maintenant le ratio investissement sur ressources propres/recettes fiscales au-dessus de 20%
Burkina Faso	3 312 498 515	1 432 923 147	2 118 588 990	améliorer la participation aux chaînes de valeur mondiales, réussir une transition politique apaisée en 2015
Cameroun	6 442 746 783	1 977 568 676	3 605 193 677	organiser l'exploitation judicieuse des ressources naturelles, notamment dans les domaines agro-sylvo-pastoraux et halieutiques, à travers la promotion de l'agro-business, la réduction de la forte dépendance des recettes d'exportation aux cours du pétrole
Congo	5 937 916 491	3 546 545 869	2 802 988 645	l'augmentation des investissements en infrastructures et le développement des compétences ; l'amélioration du climat des affaires ; celle de l'accès des PME au financement ; la création des zones économiques spéciales (ZES) ; et le renforcement de l'intégration régionale
Côte d'Ivoire	8 622 715 314	2 573 074 791	4 737 394 735	promouvoir la sécurité nationale, le désarmement et à protéger le droit à la propriété, éviter de nouvelles poussées inflationnistes, surtout sur les produits alimentaires.
Gabon	5 483 368 032	1 192 559 893	2 366 719 799	accélérer la diversification de l'économie du pays, accroître la compétitivité des secteurs industriels et des services tout en préservant les immenses richesses environnementales du pays
Ghana	12 586 870 229	2 124 207 786	7 757 557 252	La promotion du secteur industriel ghanéen en vue de son intégration dans les chaînes de valeur régionales, éliminer l'extrême pauvreté et d'accéder à l'eau potable et est en bonne voie pour réaliser les objectifs sur le front de la faim, de l'éducation et de l'égalité des sexes.
Guinée	2 168 990 043	897 241 821	1 334 792 319	créer des emplois, réduire la pauvreté et favoriser une meilleure intégration du pays au commerce régional et international.
Mali	3 070 308 547	184 003 228	1 762 629 316	la scolarisation primaire universelle, le contrôle de la propagation du VIH/SIDA et l'accès à une source d'eau potable, améliorer la situation humanitaire surtout dans le nord du pays
Niger	2 935 641 471	1 754 103 415	1 580 318 119	atténuer la vulnérabilité aux chocs climatiques et renforcer la gestion des ressources naturelles, améliorer l'environnement des affaires et favoriser une plus grande interconnexion entre les secteurs d'activités, notamment le secteur minier et le reste de l'économie
Nigéria	22 780 762 842	3 311 709 305	5 876 476 646	la création d'emplois et une croissance plus inclusive,
RDC	9 031 551 637	2 942 842 904	5 182 272 380	mettre un terme à la rébellion formée par le Mouvement du 23 mars (M23)
Rwanda	2 515 494 978	486 657 102	1 301 004 304	promouvoir la croissance des exportations et leur diversification, mettre en place une économie stimulée par le secteur privé
Sénégal	4 933 658 968	1 654 599 038	2 754 323 259	améliorer ses circuits locaux et régionaux en fruits et légumes tropicaux, en vue d'une réexportation, faire du Sénégal un « parc d'affaires » et un campus régional d'excellence, mieux insérer le pays dans l'économie globale, en particulier dans la logistique et l'accueil d'activités industrielles pour servir les marchés d'Europe et d'Afrique de l'Ouest.
Togo	1 403 062 522	442 425 575	824 904 082	développer les industries extractives et les unités de transformation à moyen et long termes pour tirer profit des chaînes de valeur mondiales.

Budget 2015 / le Togo en marche vers un développement réel et inclusif ? (Suite de la page 10)

Ainsi le Togo prévoit de privilégier le développement des industries extractives alors que le Sénégal a une orientation vers l'agriculture, l'éducation et la chaîne de valeur logistique. Si les mines drainent d'importants investissements, ils sont en revanche, d'après les observateurs et expériences, créateurs de peu d'emplois en comparaison par exemple avec le secteur primaire ou encore les TIC. Or la SCAPE du Togo indique la création d'emplois comme axe prioritaire. Par ailleurs, même si les phases travaux du port et de l'aéroport tirent vers la fin, ils sont également de grands pourvoyeurs d'emplois et de valeur ajoutée si l'ensemble de la chaîne logistique est bien organisée avec les investissements appropriés.

Dans la SCAPE, les secteurs identifiés comme à fort potentiel par le Togo sont :

- Agriculture, Elevage et pêche
- Equipements et infrastructures ruraux
- Industries et promotion du secteur privé
- Tourisme

Avec une progression globale de 11%, le budget du Togo marque une avancée même si avec les promesses de l'arrivée de l'OTR et les grandes dépenses prévues dans la modernisation de l'Etat et la gouvernance (plus de 26% de croissance par rapport à 2014), on se serait attendu à un impact beaucoup plus fort sur la croissance des recettes. Mais peut être le législateur a-t-il voulu être prudent ou alors ne s'attend pas à un effet immédiat de grandes réformes à opérer dans la gouvernance.

C'est en regardant la distribution au niveau de ce 4ème Axe (Gouvernance) qu'on comprend le peu d'impact attendu par les réformes. Ici une petite visite du texte de la loi de finance est nécessaire pour mieux comprendre ses effets et bénéfices pour le pays et les points de son amélioration.

1. Présentation du budget 2015

Même si le mode de présentation du budget est de l'apanage de celui qui le présente et donc de la responsabilité du Gouvernement, la loi de finance du Togo telle qu'adoptée se structure autour de son texte principal et les annexes. Le texte principal présente les aménagements fiscaux et se résume en fait à une revue exclusive du Code Général des Impôts. Il n'explique ni les objectifs, ni le but ni les résultats attendus. On pourrait légitimement se demander si notre budget n'aurait donc pas de texte à adopter s'il n'y avait de modifications du CGI ?

Même si la politique fiscale est fondamentale dans l'orientation budgétaire du pays, elle n'en constitue pas le seul

élément et les autres orientations stratégiques comme la SCAPE, les OMD, les accords avec les institutions de Bretton Wood, etc. ont aussi une influence majeure sur les choix budgétaires et devraient figurer dans le texte de loi pour être approuvés en cohérence avec la traduction en chiffres qui figurent dans les annexes.

Ainsi ce sont dans les annexes qu'on retrouve les Axes de la SCAPE et leur déclinaison sans que le texte de loi en explique la structure. C'est sans doute une question de forme mais si le législateur peut rendre la loi de finance qui organise toute l'économie et la société plus lisible, cela serait à l'avantage de toute la population et des contributeurs.

Avant d'aller au niveau des dépenses prévues et par axe, il est sans doute cohérent de regarder d'où l'Etat attend-il ses entrées pour financer les emplois de l'année afin d'atteindre ou de s'approcher des objectifs de la SCAPE et des autres orientations stratégiques.

Globalement il est attendu 479,71 milliards de FCFA des impôts directs et 367,47 milliards des impôts indirects en progression globale de 16% par rapport à 2014. Il faut dire que depuis 2012, la progression est quasi similaire dont 14% entre 2013 et 2014 (après correction de la loi de 2014, sinon 36% avant correction). Les effets de l'OTR devraient être attendus plus tard alors surtout quand on considère qu'en 2014 justement en prévision de l'efficacité de l'OTR il avait été prévu initialement 516,40 milliards avant d'être révisé à la baisse. A ce titre, même la prévision de 2015 est inférieure à la prévision initiale de 2014 sur base des effets de l'OTR.

Les recettes non fiscales ne seront que de 52,17 milliards FCFA en faible progression de 7%. Il serait superflu et fastidieux d'aller dans chaque détail des recettes mais nous pourrions prendre 4 ou 5 exemples pour en être édifié.

i. On note par exemple que les redevances minières vont progresser de 76,28% passant de 900 millions FCFA en 2014 à 1,5 milliards en 2015. Ce qui est une excellente performance mais il n'aurait pas été superflu que dans sa présentation, le texte du budget explique les éléments de cette progression même si on peut la comprendre assez facilement avec l'accroissement du clinker.

ii. En contraire, les produits des loyers des actifs de l'Etat vont connaître une baisse de 30,99%. Cela signifie que certains actifs resteront sans locataires ou alors d'autres seront vendus, auquel cas les recettes des ventes devront figurer dans la rubrique dédiée

à cet effet

iii. En stable on note que les redevances téléphoniques ne varient pas et se stabilisent à 2 milliards de FCFA depuis 2013. Où le parc des abonnés n'augmente plus ou alors la redevance unitaire chute en fonction de l'accroissement du parc pour stabiliser les recettes. La politique mise en œuvre ici devrait être connue ; mais elle figure sans doute dans les rapports de l'ARTP pour être prise en compte ainsi dans la loi de finance. Par ailleurs le nouvel article 1479 ter du Code des Impôts instituant une taxe de 25 FCFA sur les appels internationaux a-t-il été pris en compte dans le calcul de ces redevances ? Quel est l'objectif économique et social d'une telle disposition ? Voilà dans la présentation quelques éléments que les élus du peuple auraient pu clarifier ou se faire expliquer

iv. Sur le plan des impôts directs, faisons un petit exercice de croisement. D'abord il faut féliciter le fait que le budget présente en détail la contribution par item mais aussi par société. Prenons l'exemple de LONATO :

a. En impôts sur les sociétés, il est prévu que la société va payer 1,52 milliards FCFA en progression de 6% par rapport à 2014. En considérant que LONATO est en droit normal cela représente 30% (c'est une moyenne, cela devrait être 32 ou 35%) de son bénéfice avant impôts qui va donc atteindre les 5 milliards de FCFA, soit 3,54 milliards CFA de bénéfice net

b. On note en contre partie au niveau des recettes non fiscales que la même LONATO va verser 2 milliards FCFA de dividendes au Trésor Public. Il restera donc 1,54 milliards que la LONATO inscrira dans son report à nouveau pour renforcer ses fonds propres et contribuer à ses investissements.

c. L'exemple peut être répété sur toutes les sociétés d'Etat et se situe juste dans l'appréciation de la présentation du budget. Même si c'est compréhensible de ne pas distribuer tout le bénéfice on peut légitimement se poser la question pourquoi 2 milliards et non 3 de dividendes au Trésor Public? il serait plus cohérent que le texte de la loi de finances détermine la politique de distribution de dividendes des sociétés d'Etat et ainsi de leur contribution. Autre exemple la SNPT qui a versé 5 milliards FCFA de dividendes en 2013, n'en versera que 3 dans les prévisions de 2015 alors qu'il est prévu une plus grande production. Cela peut s'expliquer

par exemple par les immenses besoins de financement qu'engagent la SNPT mais une pédagogie rédactionnelle aurait été utile pour le législateur.

d. La prise en compte même des sociétés d'Etats dans le budget d'Etat en recette comme en dépense devrait être questionnée et prendre des dispositions comme c'est le cas dans d'autres pays de l'UEMOA pour mieux contrôler les flux et les prendre en compte dans les agrégats du budget. Le traitement même qu'il en fait est l'une des différences majeures entre le budget du Togo et de certains pays de la sous-région comme le Burkina Faso ou même le Bénin

v. On pourra ainsi lire que les impôts sur société de toutes les sociétés d'Etat vont progresser de 6,67%. Si Togocel est championne avec 5,2 milliards FCFA de contribution, elle est suivie de Togo Telecom avec 2,5 milliards FCFA, la SNPT 1,03 milliards FCFA alors que le PAL ne paiera que 544 millions, la SALT 408, la BTCI 118,5 et la Poste 55 millions FCFA

vi. A côté des sociétés d'Etat, les sociétés privées aussi paient l'impôt sur la société (IS) et par exemple il est attendu des brasseries BB 2 milliards FCFA, Ecobank Togo 1 milliard FCFA, Orabank 826 millions, Lydia Ludic 262 millions FCFA et 76 millions FCFA de la BIA Togo entre autres. Il est attendu globalement 22,28 milliards des sociétés privées sur l'IS et seulement 13,18 (dont la moitié fournie par Togocel et Togotelcom) des sociétés d'Etat. A noter que de grandes sociétés privées, comme Ramco, Moov ou Sototoles, n'y figurent pas individuellement et sont regroupées dans le chapeau « autres sociétés privées » avec les diverses autres PME. Il me semble, et c'est une suggestion, qu'il aurait été cohérent de séparer, entre autres, les sociétés

de la zone franche sous un chapeau différent pour en montrer la contribution réelle. Par ailleurs depuis 2012 la contribution des sociétés privées à l'IS a doublé alors que celles des sociétés d'Etat n'a pas variée. Il est vrai que si entre temps la BTD et la BIA sont devenues privées, réduisant le nombre de sociétés d'Etats, l'essentiel n'a pas changé

vii. La rubrique privatisation ne prévoit aucune recette pouvant indiquer que les privatisations de quelques entités publiques comme UTB, BTCI annoncées pourtant pendant de longues années, ne sont plus à l'ordre du jour

viii. Un clin d'œil à ce propos justement pour dire que Ecobank Togo qui est privée, rapporte donc plus au budget de l'Etat que les deux banques d'Etat les plus anciennes, avec pourtant un portefeuille de clients et de services non négligeables

ix. Aucune rubrique n'indique les recettes de la vente de la 3ème licence de téléphonie mobile alors que les appels d'offres ont été lancés et les offres reçues. Est-ce à dire que l'Etat ne prévoit plus la vente de cette licence en 2015 ? qu'elle est la stratégie ou l'orientation donnée à l'économie numérique ? Fondamentalement une telle explication aurait eu le mérite de figurer dans la présentation

x. La quasi stabilité des impôts sur les salaires, à peine 0,25% de variation, indique des allègements fiscaux sur les salaires. Ainsi les travailleurs, à salaire brut égal devraient pouvoir recevoir un net plus élevé et ceci contribue à relance partiellement la croissance par la consommation ou l'épargne. Ce qui est une bonne disposition pour l'économie et aurait méritée d'être présentée et expliquée

xi. Le tableau suivant, ramasse les grands agrégats des recettes prévues

RECETTES INTERNES	PREVISIONS 2013	PREVISIONS 2014	PREVISION S 2015	Variation en %
	1	2	3	(3)/(2)-1
I- RECETTES FISCALES	363885730	416600000	479711981	15,15%
A- IMPÔTS DIRECTS	68 721 000	91 866 900	99 630 000	8,45%
a- Impôts sur Revenus des Personnes Physique (IRPP)	19 817 000	20 375 600	25 605 000	25,67%
b- Impôts sur Sociétés	41 012 000	61 750 000	64 172 000	%
Sociétés d'Etat	13 353 400	12 362 350	13 187 374	6,67%
Sociétés Privées	11 743 600	20 887 650	22 281 628	6,67%
c- Taxes sur Salaire	3 082 000	2 485 200	2 615 000	5,22%
d- Autres Impôts Directs	4 810 000	7 256 100	7 238 000	-0,25%
B- IMPÔTS Indirects	286101730	316295200	367468981	16,18%
a- Droits à l'importation	77 550 266	93 946 038	112842743	20,11%
b-Taxes à la réexportation	1 745 326	2 285 700	2 745 455	20,11%
c- Taxes sur Valeur Ajoutée	154 166 000	180 047481	209742397	16,49%
d- Droits d'accises sur les Produits Pétroliers	14 339 000	16 775 100	17 503 000	4,34%
e- Autres Recettes Douanières	32 000 000	12 940 000	13 947 570	7,79%
f- Autres Impôts Indirects	6 301 138	10 300 881	10 687 816	3,76%
g- Droits d'enregistrement, Timbres, Conv. D'assurance	9 063 000	8 437 900	12 613 000	49,48%
II- RECETTES NON FISCALES	40 815 800	46 972 479	52167 211	7,00%
TOTAL DES RECETTES INTERNES (I+II)	404 701 530	463 572 479	531879 192	14,73%
PRODUITS DES PRIVATISATIONS	16 800 000	6 579 000		-100,00%
. DONNS PROJETS	81 398 041	59 934 048	57 700 000	-3,73%
. EMPRUNTS PROJETS	70 105 231	57 419 762	54 840 000	-4,49%
. APPUIS BUDGETAIRES	11 452 000	14 400 000	39 300 000	172,92%
. EMPRUNTS OBLIGATAIRES	65 000 000	119 000 000	12 000 000	0,84%
TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES	279 155 272	257 332 810	271840 000	5,64%
TOTAL GENERAL DES RECETTES	683 856 802	720 905 289	803719 192	11,49%

Budget 2015 / le Togo en marche vers un développement réel et inclusif ?

(Suite de la page 12)

2. LES PRINCIPAUX AXES

L'option de présenter les dépenses budgétaires par axe stratégiques de la CPE est un souci pour l'Etat togolais de montrer sa cohérence avec les objectifs macroéconomiques qu'il s'est fixés. Il aurait été donc judicieux de le rappeler dans le texte de la loi même et de préciser les choix qui sont faits sur la base de cette SCAPE pour l'année 2015 et les résultats que le pays en attend et l'impact global sur l'économie et la société.

Par ailleurs, au cours de ces dernières années, trois fondamentaux (Emplois des jeunes, Réconciliation et Réforme de l'Etat) ont été souvent proclamés par le gouvernement et on se serait attendu à les voir figurer dans la loi de finances bien en exergue. On peut les retrouver dans certaines dispositions et axes stratégiques telles que présentées ; Emplois sous l'axe 3, Reformes de l'Etat sous l'Axe 4 et Réconciliation sous l'Axe 5.

Ainsi comme précédemment indiqué, les dépenses prévues au budget 2015 ont été déclinées autour de 5 axes stratégiques de la SCAPE.

- i. Axe 1 : Secteur à fort potentiel
- ii. Axe 2 : Infrastructures économiques
- iii. Axe 3 : Capital Humain, Protection Sociale et emploi
- iv. Axe 4 : Gouvernance
- v. Axe 5 : Développement participatif, équilibré et durable

Sous chacun de ses axes, les dépenses prévues au budget ont quatre origines spécifiques notamment, les dépenses en personnel, en matériel, les transferts de charges et les programmes d'investissements prioritaires.

Ainsi le tableau ci-dessous résume les dépenses prévues par axe et par origine :

Comme pour les recettes, il serait fastidieux voir inutile de les analyser au détail dans le cadre de cet article mais quelques exemples pourraient édifier sur l'approche adoptée par le Gouvernement et le législateur. Ici encore la structuration du texte de lois devrait pouvoir présenter les justifications des orientations retenues.

- D'abord, parce que la question vient immédiatement lorsque le commun des citoyens voit le poste 6 des non répartis ; l'explication en est simple : il s'agit essentiellement des amortissements de la dette publique.

- Globalement également et par rapport à 2014, les dépenses en personnel progressent de 13,31% à 162,9 milliards ; les dépenses en matériel progressent de 10,10%, les subventions et transferts de 23,51%, les dépenses d'investissement de 7% et les amortissements de la dette de 8%.

- On note ainsi que c'est l'axe 3 lié au développement humain qui progresse le plus. Il comprend

l'éducation, l'emploi, la sécurité sociale, les arts, la culture, les loisirs et l'équipement rural. Le Gouvernement prévoit donc de mettre un accent majeur sur les différentes composantes de l'éducation nationale. Les dépenses allouées aux enseignements primaires et secondaires progressent ainsi pour atteindre plus de 10% du budget à plus de 87 milliards suivi de la santé à 5,5%, l'enseignement supérieur 2,6% et de l'équipement rural 2,76%. On devrait donc s'attendre à plus d'eau et assainissement dans nos villages et hameaux mais aussi plus d'écoles bien construites et surtout de meilleures conditions pour l'ensemble de nos enseignements.

- Le second grand poste est l'axe 4 relatif à la gouvernance et aux réformes de l'Etat qui occupe également presque le tiers des dépenses du budget. Ici l'économie et les finances se taillent la part du lion avec plus de 6% du budget, suivi de la défense nationale à 5%, de la Présidence, des affaires étrangères et des collectivités locales à un peu plus de 1% chacun. On eut comprendre avec un environnement sous régional et mondial mouvementé (Terrorisme et Boko Haram) doublé de la piraterie maritime, notre pays ait besoin de muscler son arsenal de défense et de protection.

- Contrairement aux apparences les infrastructures ne font que 10,24% des dépenses globales et les dépenses les plus importantes en dehors de celles qui sont citées plus haut sont constituées de Agriculture, élevage pêche à 2,73%, le développement à la bas à 2,62%, la promotion du secteur privé à 2,38%, la protection civile à 1%, les arts et la culture également à 1%.

3. EMPLOIS ET SECTEUR PRIVÉ

Le défi majeur du Togo est le problème du chômage des jeunes. Structurellement notre économie ne crée pas suffisamment d'emplois durables et qualifiés. Par ailleurs le taux de bacheliers et de diplômés de l'enseignement supérieur comme l'indique l'ANPE, est très élevé dans la population togolaise et de ce fait même si le Gouvernement prend des initiatives conjoncturelles pour stimuler l'auto emploi, l'absence de réformes structurelles fortes est le vrai problème. Le budget 2015 montre encore si on avait besoin d'une démonstration que le contributeur majeur de l'économie nationale est le secteur privé. Malgré un environnement des affaires qui nous place assez loin dans le Doing business même en comparaison avec d'autres africains comme Maurice ou le Rwanda, les opérateurs économiques togolais ou du Togo, contribuent beaucoup à l'économie nationale. Les emplois ne se décrètent pas mais un bon environnement des affaires, une meilleure attractivité et un meilleur soutien au secteur privé stimulent plus d'investissement, plus de création d'entreprises et donc plus d'emplois. Sur la base de la SCAPE on se serait donc attendu à une meilleure attention apportée au secteur privé. On se serait également attendu à une meilleure attention apportée au tourisme, qui même s'il figure dans les secteurs à fort potentiel ne recueille que 0,07% des dépenses. Il est clair qu'avec 60 millions de CFA d'investissement et 188 en matériel et organisation, ce secteur ne dispose pas de moyens pour s'enga-

ger dans des réformes volontaires et innovantes pour faire du Togo une place de choix dans le tourisme mondiale ou sous régional. Sur le secteur privé et l'emploi, quelques dispositions fiscales ont été prises et sont à saluer et entre autres le crédit d'impôt annuel de 600 mille FCFA pour la formation dans le cadre d'un contrat d'apprentissage. Si c'est une disposition à saluer dans le cadre des petits métiers, elle ne semble pas suffisamment audacieuse pour stimuler la relance de l'emploi au Togo :

- Le risque qu'elle ouvre une faille à la précarité est là ; même si la disposition a une durée de deux ans et dans son principe, souhaite stimuler le stage et l'apprentissage

- La majorité des jeunes sans emplois ou en sous emplois au Togo est fortement diplômée comme l'indique l'ANPE. De ce fait le crédit d'impôt apprentissage ne les concerne pas spécifiquement sauf à vouloir les installer dans la précarité ou le sous emploi

- Les prochaines réformes devraient être plus audacieuse notamment en faveur du secteur privé qui comme on l'a vu est le premier contributeur aux recettes. Des dispositions motivant l'embauche et moins d'harcèlement sur les contraintes fiscales couplés avec un méthode de contrôle plus efficiente devrait stimuler l'embauche

- La non opérationnalisation de l'API ZF est un handicap majeur dans les investissements privés et la promotion des PMI

- La multiplication des initiatives publiques en lieu et place de réformes profondes du climat des affaires notamment la justice, la corruption et autres n'est pas de nature à stimuler durablement l'emploi

Une plus grande implication des forces vives, ne serait-ce que dans la prise en compte de leurs avis peut être une bonne contribution à l'efficacité budgétaire. Cette approche surtout avant l'élaboration de l'avant-projet pourrait être un atout pour encourager notre démocratie, réduire la propension au dénie et avoir une approche sociale plus inclusive.

Déclinaison des dépenses de la Loi de Finances 2015 ('000 FCFA)					
Axes	Dépenses en personnel	Dépenses en matériel	Transferts de charges	Programme d'investissements	Proportion dans le budget
1 : Secteur à fort potentiel	3 334 122	1 795 374	19 945 000	25 056 725	17,45%
2 : Infrastructures économiques	2 044 079	1 236 494	4 700 000	156 218 217	10,24%
3 : Capital Humain, Protection Sociale et emploi	97.486.619	12.176.622	40 808 000	49 692 157	33,86%
4 : Gouvernance	54 907 551	36 251 819	49 570 895	13 775 774	26,32%
5 : Développement participatif, équilibré et durable	3 243 926	1 006 910	18 660 000	2 818 874	3,16%
6 : non répartis	1.880.000	207.112.033			8,97%
TOTAL	162.896.298	259.577.252	133.683.895	247 561 747	100%



STOP



Ne faisons pas comme ce Monsieur!
...Disons NON à la vente et à l'achat du carburant de rue!

Achetons notre carburant à la pompe et non sur les trottoirs !



Ministère du Commerce et de la Promotion du secteur Privé

Engagement social de l'Ambassadrice Vlisco 2014 :

✉ Albert AGBEKO

Aimée TENU assiste les étudiantes nécessiteuses et les femmes sans carte d'identité

Elue en mars dernier, l'Ambassadrice Vlisco 2014, Mlle Aimée Abra TENU s'est engagée durant son mandat à réaliser quatre actions sociales prioritaires touchant les domaines de l'éducation, la promotion de la femme et la protection de l'environnement. A cet effet, l'Ambassadrice a remis le 20 février dernier, des bourses « Mois de la femme Vlisco » à quatre étudiantes des universités publiques du Togo, une machine à coudre professionnelle de maroquinerie à l'atelier Zam-ké et 100 cartes nationales d'identité à des femmes.

La cérémonie de remise s'est déroulée devant un parterre d'autorités administratives et politiques au siège de l'ONG Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus (STEJ) à Agoè-Nyivé, banlieue nord de Lomé.

Pour sélectionner les bénéficiaires de la bourse, Aimée TENU s'est appuyée sur l'Association Na-Assi. Cette dernière a un programme de bourse dénommé Alodo, qui vise à offrir un soutien financier et éducatif aux meilleurs étudiants nécessiteux. Sur la quarantaine de candidats enregistrés pour cette édition, quatre ont été retenus. Il s'agit de: Ayassou Eyram, Daro Rawda, Amédewo Ayawavi Didi, étudiantes à

l'Université de Lomé et Yora Médédé Martiale de l'Université de Kara. Chacune d'elle a bénéficié d'une bourse d'une valeur de 500.000 F.

Ce geste de générosité comble de bonheur l'Ambassadrice Vlisco 2014 qui a invité d'autres bonnes volontés à lui emboîter le pas. « C'est ensemble que nous construirons le Togo », a-t-elle laissé entendre.

Au nom de ses camarades, la porte-parole des bénéficiaires a remercié les partenaires du projet notamment Vlisco African Company (VAC). « C'est une marque de soutien au développement de la jeune fille et de la femme », a-t-elle déclaré.

Pour la responsable Marketing de VAC-Togo, Mme Barbara AMOUZOU, l'éducation et la promotion de la femme sont d'authentiques marqueurs du niveau réel de développement. C'est pour cette raison, poursuit-elle, que VAC-Togo a décidé d'accompagner et de soutenir les projets ambitieux et novateurs.

Elle a exhorté les bénéficiaires à s'inspirer des projets du « Mois de la femme Vlisco » pour inspirer d'autres femmes.

Pour sa part, la représentante de la ministre en charge de l'Action Sociale, Mme Bakor Afi, a remercié VAC-Togo pour son appui à l'épanouissement



Aimée TENU (g) remettant le chèque à une bénéficiaire

et au développement de la femme togolaise.

Pour rappel, en octobre dernier, l'Ambassadrice a offert 400 kits scolaires aux élèves des préfectures de Kloto et d'Agou.

«Le mois de la Femme Vlisco» est un événement annuel organisé par Vlisco dans les six pays d'Afrique où elle est représentée : Togo, Bénin, Côte d'Ivoire, Niger, Ghana et RDC.

TOYOTA = 100% CFAO

VOUS SOUHAITE UNE
HEUREUSE ANNÉE
ET VOUS OFFRE UNE
**NOUVELLE GARANTIE
DE 3 ANS.**



DISTRIBUTEUR
OFFICIEL



TOYOTA



Bd Eyadema BP 332 Lomé
Tél. 22 23 31 00
cfaotogo@cfao.com



La Banque Autrement



Boulevard du 13 Janvier, Quartier Béniglato • BP 4032 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 20 82 82 / 22 20 84 85 • www.coris-bank.com

Vivez le rêve

VLISCO MOIS DE 20 15 LA FEMME

DREAM.VLISCO.COM

Votez pour votre nominée préférée

Le Mois de la Femme Vlisco célèbre les réalisations des femmes en Afrique centrale et de l'Ouest. En ce mois de mars, le thème est VIVEZ LE RÊVE, en l'honneur des femmes africaines qui ont eu le courage de faire de leur rêve une réalité, malgré les défis auxquels elles doivent faire face tous les jours.

Découvrez les nominées du Togo :



Madame Mimi Bossou-Soedjede

Femme battante, Madame Mimi BOSSOU-SOEDJEDE a créé la Maison des jeunes-La Maison TV5 Monde pour se consacrer à sa passion : Agir pour l'éducation et la formation des jeunes. Son leitmotiv : Apporter des outils à la jeunesse pour qu'elle soit une valeur sûre pour son pays et actrice de son propre développement. Son rêve : voir les jeunes être des leaders dans leur environnement.

Envoyer 1 à "92 92 92 92"



Janine Akossiwa Degbe-Kinvi

Janine Akossiwa DEGBE-KINVI est Ecrivaine et Chef d'Entreprise. Depuis plusieurs années, elle milite pour le bien-être des populations et s'est engagée dans la lutte contre les grossesses précoces et les infections dans les établissements scolaires. Elle rêve d'une société dans laquelle la majorité des jeunes filles pourront terminer dans la quiétude leur cursus scolaire pour une parité genre garantie afin que, devenues adultes, elles puissent contribuer valablement au développement des nations.

Envoyer 2 à "92 92 92 92"



Chantal Donvide

Je me nomme CHANTAL DONVIDE, fondatrice d'une entreprise spécialisée dans la fabrication des sacs, des vêtements et des pagnes en batik. Par mon courage et ma dextérité, je suis nommée parmi les femmes leaders d'Afrique, organisé par la CEO d'Afrique du Sud. Mon rêve est de créer un centre de formation pour former gratuitement des femmes et des jeunes filles sans emploi pour la création et gestion de leur propre entreprise.

Envoyer 3 à "92 92 92 92"

Rejoignez les célébrations! Consultez le site dream.vlisco.com et découvrez comment vous pouvez gagner des prix incroyables.



vlisconfashion



vlisco



vlisco



vlisconfashion



vliscobv



VLISCO

SINCE 1846